

BUDGET DE DÉPENSES 2016 • 2017

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

BUDGET DE DÉPENSES 2016 ■ 2017

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

pour l'année financière se terminant le
31 mars 2017

Déposés à l'Assemblée nationale conformément
à l'article 46 de la
Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)
par monsieur Sam Hamad,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de la Révision permanente des programmes
et président du Conseil du trésor

Budget de dépenses 2016-2017

Plans annuels de gestion des dépenses
des ministères et organismes

Dépôt légal – Mars 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-551-25786-7 (imprimé)
ISBN 978-2-551-25787-4 (en ligne)

ISSN 1498-5241 (imprimé)
ISSN 1929-1175 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	7
-----------------------------	---

PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Occupation du territoire	11
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	21
Conseil du trésor et Administration gouvernementale.....	29
Conseil exécutif	37
Culture et Communications	51
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	63
Économie, Science et Innovation	71
Éducation et Enseignement supérieur	81
Énergie et Ressources naturelles.....	91
Famille	97
Finances	105
Forêts, Faune et Parcs	115
Immigration, Diversité et Inclusion.....	121
Justice.....	127
Relations internationales et Francophonie	137
Santé et Services sociaux	143
Sécurité publique	151
Tourisme.....	159
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	165
Travail, Emploi et Solidarité sociale.....	179

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses¹

(en millions de dollars)

	2016-2017		2015-2016 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2) = (1) - (4)	(3)	(4)
Assemblée nationale ³	134,6	6,3	128,3	128,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	91,7	1,6	90,8	90,1
Affaires municipales et Occupation du territoire	1 785,9	12,7	1 743,2	1 773,2
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	861,3	(20,4)	881,7	881,7
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 484,1	291,4	1 248,8	1 192,7
Conseil exécutif	417,5	17,4	407,2	400,1
Culture et Communications ⁴	680,5	13,9	670,5	666,6
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	147,1	0,2	148,4	146,9
Économie, Science et Innovation	819,2	137,1	774,8	682,1
Éducation et Enseignement supérieur	17 245,1	418,0	16 749,7	16 827,1
Énergie et Ressources naturelles	72,1	(0,3)	74,6	72,4
Famille	2 533,8	(13,0)	2 516,9	2 546,8
Finances ⁴	158,0	66,1	146,9	91,9
Forêts, Faune et Parcs	457,1	9,8	450,1	447,3
Immigration, Diversité et Inclusion	291,9	129,7	283,9	162,2
Justice	868,3	13,1	850,5	855,2
Relations internationales et Francophonie	93,8	(0,7)	94,8	94,5
Santé et Services sociaux	33 739,1	775,0	33 054,7	32 964,1
Sécurité publique	1 350,6	1,0	1 318,0	1 349,6
Tourisme	138,0	15,5	123,5	122,5
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	654,5	1,0	655,1	653,5
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 214,2	(97,0)	4 228,8	4 311,2
Crédits non dépensés	0,0	0,0	(181,2)	0,0
Dépenses de programmes	68 238,4	1 778,4	66 460,0	66 460,0
Service de la dette	8 317,5	298,8	8 018,7	8 018,7
Dépenses budgétaires	76 555,9	2 077,2	74 478,7	74 478,7

Note : Les données étant arrondies, les montants inscrits dans le présent tableau peuvent ne pas correspondre à ceux présentés dans le plan annuel de gestion des dépenses de chacun des portefeuilles.

Références

- ¹ Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations tangibles », « Immobilisations en ressources informationnelles » et « Prêts, placements, avances et autres » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2016-2017.
- ² Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2016-2017.
- ³ L'information portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume **Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.
- ⁴ Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications ». Au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses 2016-2017 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses des portefeuilles « Finances » et « Culture et Communications » incorporent le service de la dette.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » comprend le Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Régie du logement (RDL).

En tant que responsable de l'organisation municipale et de l'occupation du territoire, le Ministère a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. En concertation avec ses partenaires municipaux, il met en place des politiques et des stratégies municipales et régionales axées sur la responsabilité et l'autonomie.

Le Ministère fournit également le soutien nécessaire afin d'assurer l'exercice des responsabilités du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et responsable de la région de Montréal à l'égard de la région métropolitaine de Montréal. À ce titre, le Secrétariat à la région métropolitaine a pour mandat de soutenir l'essor économique, culturel et social de la métropole, et de favoriser la cohérence de l'action gouvernementale et de partenaires sur ce territoire.

La mission de la CMQ est d'agir comme tribunal et organisme administratif, enquêteur et conseiller, dans une perspective d'efficience de ses actions auprès des intervenants du monde municipal.

La SHQ a pour mission de favoriser l'accès des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement. Elle vise à aider les ménages, en particulier les plus vulnérables, à accéder à un logement abordable ou à soutenir financièrement le paiement du loyer, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation. Elle adhère et participe aux grandes orientations gouvernementales actuelles telles que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la lutte contre l'itinérance.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la RDL a pour mission de favoriser la conciliation entre locateurs et locataires, de décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, d'informer les citoyens sur les droits et obligations découlant de leurs relations locateurs et locataires, de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, enfin, de faire des études et d'établir des statistiques sur la situation du logement.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2016-2017 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions

Le Ministère propose une approche intégrée en matière de gestion et de développement social et économique afin de permettre aux autorités locales et régionales d'agir de façon plus autonome. Il considère que, dans un effort de décentralisation, ces instances doivent être pleinement responsables de leurs actions et de leurs décisions, et qu'elles doivent pouvoir compter sur des leviers financiers adéquats. C'est aussi dans cet esprit que le Ministère veillera à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019.

Le Ministère poursuivra son travail, notamment avec le milieu municipal, pour assurer le déploiement du nouveau modèle de gouvernance régionale, qui confie aux municipalités régionales de comté (MRC), aux agglomérations et aux municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération, les compétences municipales en matière de développement local et régional. Cette nouvelle gouvernance régionale de proximité repose sur une plus grande autonomie conférée aux MRC, sur la souplesse des moyens mis en place pour soutenir le développement, sur une simplification de la reddition de comptes et sur une plus grande imputabilité des élus locaux et régionaux.

Actions envisagées

- L'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 a été conclu le 29 septembre 2015. Il prévoit que le gouvernement du Québec alloue en 2016 un montant de 768,4 M\$ aux organismes municipaux, dont 299,8 M\$ est prévu au budget de dépenses du Ministère;
- Le Ministère versera 397,4 M\$ aux municipalités à titre de compensations tenant lieu de taxes;
- Le Ministère modernisera l'encadrement législatif par la révision de certaines lois municipales. Plus spécifiquement, il proposera des projets de loi pour reconnaître le statut particulier de la Ville de Montréal à titre de métropole et celui de la Ville de Québec à titre de capitale nationale, et pour redéfinir les relations entre le gouvernement et les municipalités. Le Ministère proposera également un projet de loi visant à modifier certaines dispositions du régime des relations de travail des employés municipaux;
- Le Ministère poursuivra les travaux de l'équipe de vérificateurs pour s'assurer, entre autres, du respect des règles d'adjudication des contrats ainsi que l'accompagnement auprès de certaines municipalités afin de leur permettre de redresser une situation financière difficile ou d'améliorer leurs pratiques de gestion;
- Le Ministère publiera des guides et des documents techniques, notamment sur le développement et l'aménagement durables des territoires;
- Le Ministère poursuivra son soutien à la Ville de Montréal pour les responsabilités qui lui sont dévolues à titre de métropole ainsi que pour son développement économique;
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre des recommandations du rapport Faire confiance : Pour une reddition de comptes au service des citoyens (rapport Perrault);

- Le Ministère collaborera aux travaux du comité interministériel sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

ORIENTATION 2

Renforcer la coordination et la concertation dans les interventions touchant le milieu municipal et régional ainsi que l'établissement de partenariats

Le Ministère entend réaliser des interventions concertées et structurantes avec les divers ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants locaux et régionaux intéressés. Il vise à mieux soutenir et à mieux adapter ses interventions aux besoins de la clientèle et des citoyens, ainsi qu'à favoriser l'établissement d'ententes et de partenariats locaux et régionaux.

Actions envisagées

- Le Ministère, avec ses programmes d'aide financière, appuiera les investissements des municipalités pour la réalisation de travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que pour la construction d'infrastructures collectives. Ces investissements du gouvernement du Québec totalisant 6,98 milliards de dollars sur la période 2016-2026 permettront de contribuer au respect des diverses réglementations gouvernementales;
- Le Ministère poursuivra son appui auprès des petites municipalités en considérant davantage leur situation et leur capacité financière. À cet effet, dans le cadre de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, le Ministère assurera la mise en œuvre d'une nouvelle disposition visant à inclure au sous-volet 1.5, Renouvellement de conduites, du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (PIQM), le remboursement des salaires des employés municipaux;
- Des aides financières de 102,3 M\$ sont prévues en 2016-2017 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, dont 2,3 M\$ pour le Gouvernement de la nation crie. À cet effet, les ententes signées en 2015-2016 avec les MRC, les agglomérations et les municipalités locales dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération, ont été reconduites pour 2016-2017, de façon à poursuivre le soutien à leurs projets. Par ailleurs, le Ministère entend renouveler les ententes tel que convenu dans l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019;
- Le Ministère poursuivra la mise en œuvre de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3), entrée en vigueur le 3 mai 2012;
- Le Ministère poursuivra la coordination des activités gouvernementales en soutien à la Ville de Lac-Mégantic dans son projet de reconstruction et de relance à la suite de l'accident ferroviaire survenu le 6 juillet 2013. De plus, le Ministère maintiendra les versements de l'aide financière jusqu'au 31 mars 2017, soit la date de fin du programme mis en place afin d'indemniser la Ville et les sinistrés pour des dépenses non couvertes par d'autres programmes gouvernementaux. Des versements de 23,7 M\$ sont prévues en 2016-2017 à partir de la provision constituée en 2013-2014;
- Le Ministère continuera de soutenir l'essor et le dynamisme de la métropole par l'entremise du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole, à raison de 17,0 M\$ en 2016-2017, et contribuera à l'organisation et à la promotion des festivités du 375^e anniversaire de Montréal jusqu'à concurrence de 60,0 M\$ d'ici 2017-2018, dont 21,7 M\$ en 2016-2017;
- Le Ministère participera aux chantiers gouvernementaux prioritaires : Implantation de la Stratégie maritime, Plan Nord, Plan d'action en électrification des transports, etc.;

- Le Ministère soutiendra la mise en œuvre des plans métropolitains d'aménagement et de développement des communautés métropolitaines;
- En collaboration avec les ministères et organismes concernés et en consultation avec le milieu municipal, le Ministère poursuivra le renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire;
- Le Ministère renforcera son accompagnement des MRC dans l'exercice de leurs responsabilités en aménagement du territoire et en urbanisme.

ORIENTATION 3

Revoir nos façons de faire et adapter notre offre de service

L'objectif est de préparer le Ministère aux importants défis qui s'annoncent, tant au plan des ressources humaines qu'à celui des technologies de l'information. En ce sens, il entend prendre les mesures nécessaires en vue de constituer et de maintenir une main-d'œuvre qualifiée et motivée. Il compte, en outre, procéder à la révision de certains de ses processus qui sous-tendent les services rendus.

Actions envisagées

- Le Ministère poursuivra la modernisation, l'entretien et l'amélioration des actifs informatiques en support à sa mission, notamment les systèmes liés à la gestion des programmes d'aide financière aux infrastructures;
- Le Ministère implantera un nouveau modèle de gouvernance pour assurer une meilleure gestion de ses actifs informationnels;
- Le Ministère mettra en œuvre un plan directeur des ressources humaines qui prévoit notamment des mesures de planification de la main-d'œuvre, de mobilisation et de gestion des compétences et des connaissances;
- Le Ministère poursuivra sa participation et sa contribution aux travaux du Bureau de révision permanente des programmes.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Les choix budgétaires de la SHQ pour l'exercice 2016-2017 sont les suivants :

- La SHQ poursuivra la réalisation de logements communautaires et abordables destinés aux ménages à faible revenu. En 2016-2017, excluant le développement nordique, ce sont des investissements de plus de 167,5 M\$ qui seront consentis à cet effet;
- La SHQ continuera d'appuyer financièrement les ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement au moyen du Programme de supplément au loyer et du Programme d'allocation logement;
- La SHQ poursuivra ses interventions au Nunavik auprès des communautés nordiques pour améliorer l'offre de logements, notamment par ses programmes d'habitations à loyer modique (HLM) et d'accession à la propriété.

De plus, avec l'ensemble de ses programmes en habitation, la SHQ continuera d'appuyer les plans d'action gouvernementaux et contribuera à l'atteinte des objectifs ciblés dans la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires, la Stratégie de développement durable et le Plan Nord.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire » s'établit à 1 785,9 M\$ en 2016-2017, soit 12,7 M\$ de plus que la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 1

Développement des territoires

Ce programme offre un soutien financier aux organismes œuvrant au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement des territoires.

L'enveloppe allouée à ce programme est en hausse de 0,5 M\$. Cette variation est principalement due à la révision de certaines aides financières en 2015-2016.

PROGRAMME 2

Modernisation des infrastructures municipales

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit cumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures collectives.

Par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2015-2016, le budget de dépenses affecté aux programmes d'infrastructures augmente de 21,7 M\$ pour s'établir à 424,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés au remboursement du service de dette de programmes d'infrastructures à la suite de la réalisation des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures.

PROGRAMME 3

Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Ce programme englobe des mesures de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. En outre, il vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles gouvernementaux ainsi que sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Il permet d'accorder diverses aides financières au milieu municipal et soutient les mesures prévues à l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 11,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2015-2016. Cette augmentation est attribuable à la bonification de la mesure de partage des redevances sur les ressources naturelles prévue à l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019.

PROGRAMME 4

Administration générale

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en œuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement régional ainsi que le traitement des plaintes. En outre, il comprend les sommes investies en technologies de l'information et l'amortissement des systèmes informatiques.

Par rapport à la dépense probable 2015-2016, les sommes allouées à ce programme augmentent de 3,3 M\$ en raison principalement du déploiement et de la mise en œuvre du projet MOSAÏC qui modernise la gestion des programmes d'aide financière aux infrastructures et des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

Par ailleurs, une rationalisation des dépenses de fonctionnement a été effectuée au niveau de la direction du Ministère.

PROGRAMME 5

Promotion et développement de la région métropolitaine

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 4,5 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2015-2016 compte tenu, essentiellement, des dépenses prévues pour le soutien aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

PROGRAMME 6

Commission municipale du Québec

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'enquête sur un manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité, de promotion de bonnes pratiques d'éthique et de déontologie, de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes, d'avis de conformité, de médiation et d'arbitrage, de tutelle, d'administration provisoire, d'enquête publique, d'organisation territoriale et de fixation de tarifs.

Par rapport à la dépense probable 2015-2016, il n'y a aucune variation importante à ce programme.

PROGRAMME 7

Habitation

Ce programme vise à faciliter l'accès des citoyens du Québec à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

La subvention versée à la SHQ s'établit à 430,5 M\$, en baisse de 29,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. En tenant compte des autres sources de financement, la SHQ maintiendrait un niveau de dépenses comparable à celui de l'année précédente, soit 1,1 milliard de dollars.

PROGRAMME 8
Régie du logement

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2015-2016 attribuable aux ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des territoires	115 887,8	457,2	116 362,6	115 430,6
2. Modernisation des infrastructures municipales	424 841,6	21 660,5	404 195,3	403 181,1
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	608 474,9	11 623,4	573 609,6	596 851,5
4. Administration générale	59 027,2	3 251,8	56 315,8	55 775,4
5. Promotion et développement de la région métropolitaine	122 855,4	4 490,5	119 530,8	118 364,9
6. Commission municipale du Québec	3 304,0	35,8	3 268,2	3 268,2
7. Habitation	430 460,1	(29 143,1)	449 603,2	459 603,2
8. Régie du logement	21 061,2	283,1	20 298,1	20 778,1
Total	1 785 912,2	12 659,2	1 743 183,6	1 773 253,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget de 8,6 M\$ en immobilisations servira principalement à des investissements reliés au développement et à l'amélioration de systèmes informatiques et à l'achat de matériel et d'équipement.

La variation du budget d'investissements de 2,6 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	295,0	—	295,0
Immobilisations en ressources informationnelles	8 329,0	(2 557,8)	10 886,8
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	8 624,0	(2 557,8)	11 181,8

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Commission municipale du Québec	3 304,0	3 268,2
Régie du logement	21 061,2	20 778,1

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société d'habitation du Québec	1 107 550,1	430 460,1	1 099 339,2	459 603,2

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de développement des territoires				
Dépenses	121 122,0	102 339,0	83 731,8	102 339,0
Investissements	—		—	

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » comprend le Ministère, La Financière agricole du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les interventions touchent le secteur bioalimentaire qui englobe les domaines de la production agricole, de la capture des produits marins, de l'aquaculture, des services à la production, de la transformation et de la distribution alimentaires, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et de veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable. Il veille aussi à l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux et il est impliqué dans la formation spécialisée de niveau collégial en agroalimentaire. À ces fins, le Ministère assure la conception et la mise en œuvre des politiques, des programmes et des mesures destinés au développement du secteur bioalimentaire.

La Financière agricole du Québec met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Sa clientèle se compose principalement d'entreprises agricoles et couvre également les entreprises agroalimentaires liées au développement du secteur agricole.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

Enfin, la Commission de protection du territoire agricole du Québec assure la protection du territoire pour l'exercice et le développement des activités agricoles. Pour ce faire, elle applique les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) et de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (RLRQ, chapitre A-4.1).

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 861,3 M\$. La répartition se présente comme suit : 47,6 % du budget est consacré au Ministère et 52,4 % va aux organismes. Pour ce qui est des organismes, une somme de 437,9 M\$ est allouée à La Financière agricole du Québec, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques agricoles destinés aux entreprises.

En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources financières consacrées au Programme de crédit de taxes foncières agricoles augmentent de 8,3 M\$, pour atteindre 145,5 M\$ en 2016-2017.

La répartition budgétaire 2016-2017

	M\$	%
Budget du Ministère sans le Programme de crédit de taxes foncières agricoles et les organismes	264,7	30,7
Programme de crédit de taxes foncières agricoles	145,5	16,9
Organismes	451,1	52,4
Total	861,3	100,0

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des deux orientations stratégiques ministérielles, à savoir : contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire et soutenir un développement bioalimentaire responsable.

ORIENTATION 1**Contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire****Actions envisagées**

Le Ministère compte mettre l'accent sur les actions suivantes :

- Accompagnement des entreprises agricoles et de transformation alimentaire dans l'amélioration de leur compétitivité;
- Réalisation de diagnostics sectoriels pour aider les filières à orienter leur développement sur le plan de la prospérité et de la durabilité;
- Soutien aux entreprises de transformation alimentaire pour le développement de produits distinctifs, nutritifs et à valeur ajoutée;
- Soutien aux activités et travaux facilitant la diffusion et le transfert des connaissances ainsi que l'intégration des résultats de recherche et d'innovation dans les pratiques des entreprises;
- Appui aux entreprises bioalimentaires pour accroître la présence de leurs produits sur les marchés en croissance;
- Appui et accompagnement à l'établissement d'une relève entrepreneuriale dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la transformation alimentaire;
- Offre d'une formation collégiale en agriculture et agroalimentaire et soutien aux activités de formation continue dans le domaine;
- Appui aux acteurs régionaux dans le développement des potentiels du secteur bioalimentaire dont ceux identifiés dans le cadre des plans de développement de la zone agricole;
- Appui au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, notamment dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec.

ORIENTATION 2

Soutenir un développement bioalimentaire responsable

Actions envisagées

Les actions déterminantes qui s'inscrivent dans cette orientation sont les suivantes :

- Contrôle de la sécurité des aliments et responsabilisation des établissements alimentaires à l'égard de la gestion des risques sanitaires;
- Amélioration de l'accès à l'information sur la qualité des aliments destinée aux consommateurs;
- Poursuite de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, dont le soutien aux activités favorisant l'adoption de pratiques recommandées en la matière;
- Mise en application des nouvelles dispositions législatives touchant le bien-être des animaux d'élevage et de compagnie;
- Appui à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et bénéfiques pour la santé et la conservation des sols;
- Poursuite de la Stratégie phytosanitaire en agriculture ainsi que des efforts visant une utilisation responsable des pesticides et une réduction des risques liés à leur usage;
- Appui aux initiatives contribuant à l'adoption de pratiques de pêches durables et de démarches d'écocertification pour les produits marins québécois;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance du secteur biologique.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2016-2017 du portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation » est de 861,3 M\$. Il s'agit d'une diminution de 20,4 M\$ (2,3 %) par rapport à la dépense probable de 881,7 M\$ en 2015-2016.

PROGRAMME 1

Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme a pour objet le développement des potentiels et l'amélioration de la compétitivité des entreprises dans les domaines de la production agricole, de la capture, de la transformation et de la commercialisation des produits bioalimentaires dans une perspective de développement durable dont le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agroalimentaire et à assurer la sécurité des aliments.

Le budget de dépenses de 410,2 M\$ en 2016-2017 est inférieur de 11,1 M\$ à la dépense probable pour 2015-2016. Cet écart est essentiellement attribuable à certains programmes qui prenaient fin en 2015-2016.

**PROGRAMME 2
Organismes d'État**

Ce programme vise à favoriser une gestion responsable des risques agricoles en offrant, notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

Les crédits relatifs au programme 2 regroupent ceux alloués à La Financière agricole du Québec, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. L'écart entre le budget de dépenses 2016-2017 et la dépense probable 2015-2016 provient essentiellement de la diminution de la contribution gouvernementale versée à La Financière agricole du Québec consécutive à la conjoncture favorable qui prévaut sur les marchés des produits agricoles.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	410 201,0	(11 065,1)	421 316,9	421 266,1
2. Organismes d'État	451 088,8	(9 340,2)	460 429,0	460 429,0
Total	861 289,8	(20 405,3)	881 745,9	881 695,1

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 2,7 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	11 355,6	(2 495,0)	13 850,6
Immobilisations en ressources informationnelles	9 754,0	(249,8)	10 003,8
Prêts, placements, avances et autres	500,0	—	500,0
Total	21 609,6	(2 744,8)	24 354,4

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 376,3	9 271,4
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 852,3	3 805,0

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
La Financière agricole du Québec	429 409,5	437 860,2	333 407,8	447 352,6

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe les activités du Secrétariat du Conseil du trésor, de la Commission de la fonction publique, de la Société québécoise des infrastructures, du Centre de services partagés du Québec et de la Commission de la capitale nationale.

À titre de responsable de la région de la Capitale-Nationale, le ministre se voit confier des responsabilités liées au développement de la région. À cet égard, le ministre assume ses responsabilités avec le soutien du Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Le Secrétariat du Conseil du trésor

Le Secrétariat du Conseil du trésor soutient les activités du Conseil du trésor et assiste son président dans l'exercice de ses fonctions. Par ses analyses et ses recommandations au Conseil du trésor, il veille à une allocation optimale et équitable des ressources ainsi qu'à une saine gestion contractuelle et accompagne les ministères et organismes en ces matières.

Les organismes

La Commission de la fonction publique assure, au nom de l'Assemblée nationale, l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines.

La Société québécoise des infrastructures soutient les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructures publiques en développant, en maintenant et en gérant un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

Quant au Centre de services partagés du Québec, il fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de soutien aux activités gouvernementales de communication.

Enfin, la Commission de la capitale nationale veille à ce que la capitale soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice 2016-2017, les choix budgétaires du Secrétariat du Conseil du trésor sont en fonction des orientations stratégiques qui appellent à transformer les façons de faire et réduire la taille de l'État. Ils visent également à assurer une gestion rigoureuse des ressources publiques. Les principales priorités d'action du Secrétariat du Conseil du trésor se traduisent de la façon suivante :

ORIENTATION 1

Transformer les façons de faire et réduire la taille de l'État

Actions envisagées

- Assurer un meilleur contrôle des effectifs en fonction des besoins;
- Poursuivre la révision des programmes;
- Réviser et optimiser les structures et organismes de l'État;
- Faciliter l'accessibilité aux contrats publics.

ORIENTATION 2

Veiller à une gestion rigoureuse des ressources publiques

Actions envisagées

- Contrôler les dépenses et assurer le respect de la politique budgétaire;
- Assurer une gestion rigoureuse des investissements en infrastructures publiques;
- Assurer le déploiement de la Stratégie gouvernementale des technologies de l'information;
- Réduire le recours à l'externe et renforcer l'expertise interne.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En excluant le Fonds de suppléance, le budget de dépenses du portefeuille s'établit à 829,3 M\$, en baisse de 3,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 1

Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 86,7 M\$, en hausse de 0,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique principalement par les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 2

Fonctions gouvernementales

Ce programme vise à soutenir la prestation de services aux organismes publics. Il assure le financement de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) et du développement du projet de Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR). On y retrouve aussi un fonds spécial dédié aux sinistres. Enfin, ce programme comprend les contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 189,4 M\$, en baisse de 45,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016.

Cette diminution est attribuable à la fin de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, à la baisse de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique et à l'application de mesures de contrôle des dépenses relatives au financement de SAGIR. Ces réductions ont compensé l'augmentation des dépenses d'amortissement du fonds spécial.

PROGRAMME 3

Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission de la fonction publique afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1), de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le budget de dépenses 2016-2017 est comparable à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 4

Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme regroupe des dépenses totalisant 495,3 M\$, dont 490,8 M\$ au titre de contributions du gouvernement aux régimes de retraite des employés des ministères et organismes budgétaires et des juges ainsi que 4,5 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

La hausse de 38,8 M\$ s'explique par les besoins additionnels pour les régimes de retraite en 2016-2017.

PROGRAMME 5

Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux, aux dépenses prévues, mais non ventilées dans les portefeuilles ministériels ainsi qu'à certaines mesures qui sont annoncées au Discours sur le budget 2016-2017.

PROGRAMME 6

Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en charge de leur développement social, culturel, touristique ainsi qu'économique.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme totalise 54,0 M\$, en hausse de 3,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette hausse s'explique principalement par un ajustement pour le remboursement du service de dette de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	86 713,4	470,1	89 016,5	86 243,3
2. Fonctions gouvernementales	189 363,3	(45 644,3)	211 216,7	235 007,6
3. Commission de la fonction publique	4 015,3	48,2	3 967,1	3 967,1
4. Régimes de retraite et d'assurances	495 268,7	38 814,5	456 454,2	456 454,2
5. Fonds de suppléance	654 822,9	294 439,9	437 607,9	360 383,0
6. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	53 963,0	3 318,5	50 557,0	50 644,5
Total	1 484 146,6	291 446,9	1 248 819,4	1 192 699,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements est dédié au développement et à l'évolution des systèmes d'information de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor.

La variation du budget d'investissements de 26,8 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget comprend également un montant de 700,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres » essentiellement au programme 5, soit le Fonds de suppléance. Ce programme est constitué de provisions qui ont pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice ainsi qu'au financement des besoins en investissements.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	410,0	(21 400,0)	21 810,0
Immobilisations en ressources informationnelles	3 412,5	(5 319,4)	8 731,9
Prêts, placements, avances et autres	700 125,0	(45,0)	700 170,0
Total	703 947,5	(26 764,4)	730 711,9

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Commission de la fonction publique	4 015,3	3 967,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de services partagés du Québec	556 164,2	—	542 851,7	—
Commission de la capitale nationale du Québec	18 401,1	19 374,9	17 429,7	16 195,7
Société québécoise des infrastructures	1 042 321,0	—	973 974,0	26 687,0

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds relatif à certains sinistres				
Dépenses	4 101,3	3 159,3	1 665,1	650,0
Investissements	260,0		5 413,5	

CONSEIL EXÉCUTIF

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Conseil exécutif soutient et conseille le gouvernement dans sa prise de décision ainsi que dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'action. Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement, ainsi que de la communication gouvernementale.

Pour ce faire, le Ministère compte sur les secrétariats suivants :

- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes et soutient le ministre responsable dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
- Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre responsable dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et dans l'établissement de relations harmonieuses et de partenariats entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
- Le Secrétariat à la jeunesse a pour mandat de conseiller le gouvernement en matière de jeunesse et d'assister le premier ministre dans l'exercice de ses responsabilités à cet égard. Il s'assure de la coordination et du suivi de l'action gouvernementale en matière de jeunesse par l'entremise de la Politique québécoise de la jeunesse. Il administre la Stratégie d'action jeunesse qui en découle et finance une partie des moyens d'action de cette dernière. Finalement, il accompagne les partenaires de la jeunesse dans la réalisation de mandats ou de projets visant à développer de nouvelles façons de faire ou d'intervenir;
- Le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques a pour mandat d'assister la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, notamment à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, il assure un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières;

- La Commission d'accès à l'information du Québec a pour mission de promouvoir l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé, en assurer la surveillance et décider des demandes de révision et d'examen de mécontentes qui lui sont présentées. À cette fin, la Commission exerce une fonction juridictionnelle et une fonction de surveillance au bénéfice des citoyens, des entreprises et des organismes publics;
- Le Secrétariat aux affaires maritimes a pour mandat de coordonner les actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie maritime du Québec. Il appuie le ministre responsable de la stratégie maritime et le conseille sur toute question ayant un impact significatif sur la mise en valeur et le développement du potentiel maritime. De plus, il apporte son appui au Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2016-2017 dans les champs de compétence du Ministère et dans la continuité de sa planification stratégique.

Soutien efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions du gouvernement

Des ressources financières de 10,7 M\$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision du gouvernement. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination.

Actions envisagées

- Soutenir efficacement le processus décisionnel du gouvernement du Québec, la planification stratégique et l'élaboration des politiques publiques : activités de concertation et de coordination interministérielles et soutien à la prise de décision;
- Soutenir la haute fonction publique dans sa contribution à la réalisation des priorités gouvernementales et à la saine gestion des ressources et appuyer les efforts visant à améliorer sa représentativité;
- Assurer la pérennité du Ministère en favorisant le transfert de savoir-faire et la formation continue.

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE

Des ressources financières de 46,0 M\$ seront utilisées afin de gérer et d'améliorer les communications gouvernementales.

Actions envisagées

- Gérer l'ensemble des effectifs en communication dans les ministères;
- Mettre en place des comités de travail interministériels afin d'améliorer divers aspects de la communication gouvernementale et de sa gestion;
- Répondre au mandat confié par le Conseil des ministres concernant l'élaboration d'une stratégie d'optimisation du Web gouvernemental;
- Réaliser un exercice de planification annuelle permettant d'établir les choix stratégiques en fonction des priorités gouvernementales, de gérer le plafond annuel des dépenses en communication et d'assurer la cohérence et la complémentarité des activités de communication gouvernementale;
- Traiter les demandes des ministères et organismes relativement à leurs activités de communication en vue de leur approbation ou de leur financement;
- Développer un cadre de gestion de la communication gouvernementale dans la foulée de la réorganisation des communications au gouvernement;
- Coordonner des équipes projets lorsque les dossiers portent sur des enjeux prioritaires pour le gouvernement et concernent plusieurs ministères et organismes afin de favoriser la concertation gouvernementale;
- Coordonner la présence, la visibilité et la participation du gouvernement lors de la tenue d'activités publiques, comprenant des salons, des congrès et des festivals;
- Poursuivre le développement d'outils de gestion qui favorisent la cohérence et l'efficacité de la communication gouvernementale;
- Poursuivre le renforcement de l'utilisation de la recherche et de l'évaluation dans la réalisation des projets et des activités de communication gouvernementale;
- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes pour les activités de communication gouvernementale en vue d'assurer un suivi plus étroit des dépenses en communication et une gestion axée davantage sur les résultats et l'optimisation des investissements publics.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Défense et promotion des intérêts du Québec au Canada

Une enveloppe de 12,8 M\$ sera consacrée à l'affirmation des intérêts et des compétences du Québec au Canada.

Coordination gouvernementale et relations intergouvernementales renforcées

Actions envisagées

- Participer aux différents forums ou réunions intergouvernementales afin de renforcer la cohérence de l'action du Québec au Canada tout en consolidant les fonctions de coordination du Secrétariat;
- Assurer, par différentes interventions et actions, particulièrement auprès du gouvernement fédéral, le respect des compétences constitutionnelles du Québec;
- Poursuivre la promotion de relations harmonieuses avec les communautés francophones et acadiennes du Canada.

Diplomatie publique proactive

Actions envisagées

- Faire connaître le Québec, son identité nationale et ses positions auprès du public et contribuer au développement de marchés et de réseaux, notamment par le biais de sa représentation au Canada;
- Soutenir diverses initiatives en matière de francophonie canadienne dans le cadre des nouvelles orientations entourant les programmes de soutien financier.

AFFAIRES AUTOCHTONES

Un budget de 265,6 M\$ sera affecté à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement social, économique et communautaire des Autochtones du Québec.

Le Secrétariat aux affaires autochtones poursuivra ses actions dans le but de contribuer à bâtir des milieux autochtones pleinement épanouis au sein de la société québécoise.

Actions envisagées

- Coordonner les processus de négociation d'ententes devant contribuer au développement des communautés autochtones;
- Poursuivre la mise en œuvre des engagements découlant des ententes conclues avec les nations autochtones;
- Soutenir les initiatives autochtones de nature économique et communautaire ainsi qu'en matière de consultation, dans les milieux autochtones.

JEUNESSE

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, une somme de 35,8 M\$ sera consacrée au financement de programmes et de mesures visant à encourager et aider les jeunes à enrichir leurs connaissances et à développer leurs compétences. Les subventions seront destinées aux organismes à but non lucratif, aux coopératives ou aux organismes publics dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse.

Actions envisagées

- Coordonner le déploiement de la nouvelle Politique québécoise de la jeunesse, un nouveau cadre de référence pour la mise en œuvre des programmes et services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes;
- Élaborer et mettre en œuvre la nouvelle stratégie d'action jeunesse par la conclusion de conventions de subvention visant le financement de programmes et de mesures au cours de l'année 2016-2017;
- Poursuivre des travaux avec les principaux partenaires jeunesse du Ministère afin d'augmenter la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes, mesures et services financés par le Secrétariat à la jeunesse;
- Exercer un rôle-conseil auprès du gouvernement dans la mise en œuvre des programmes et services destinés aux jeunes, en complémentarité avec ceux administrés par d'autres ministères et organismes, afin d'en assurer une meilleure cohésion ainsi qu'une plus grande cohérence.

ACCÈS À L'INFORMATION ET RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Commission d'accès à l'information

Des ressources de 6,0 M\$ seront allouées à la Commission d'accès à l'information pour assumer les différents volets de son mandat, notamment pour l'exercice de ses fonctions juridictionnelles à l'égard des demandes de révision ou d'examen de mécontentes, et pour les activités de surveillance, tant au regard de l'accès aux documents des organismes publics que de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics et par les entreprises.

Actions envisagées

- Faire connaître, promouvoir et appliquer les principes d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels partout au Québec;
- Traiter les demandes de révision qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) et les demandes d'examen de mécontentes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- Procéder à des inspections ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer;
- Donner des avis sur des projets de lois, de règlements, des ententes et d'autres projets gouvernementaux concernant l'accès aux documents des organismes publics ou la protection des renseignements personnels;

- Assurer la performance de la Commission en misant sur la compétence des personnes et l'utilisation judicieuse des technologies;
- Réviser les processus et accroître les activités de médiation, améliorer la reddition de comptes concernant les différents mandats de la Commission et poursuivre la modernisation des ressources informationnelles en conséquence;
- Offrir des services de qualité répondant aux attentes de la clientèle, notamment en ce qui concerne la réduction du délai de traitement des dossiers de la section juridictionnelle et de la section de surveillance.

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de 1,2 M\$ seront consacrées au soutien des activités gouvernementales en matière de réforme des institutions démocratiques.

Actions envisagées

- Soutenir l'action du ministre responsable au regard de diverses lois et règlements de nature électorale;
- Procéder à la refonte de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11) (Loi sur le lobbyisme);
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;
- Formuler des avis sur des projets de lois, de règlements et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur les questions électorales et sur les institutions démocratiques;
- Procéder à des analyses et des études visant à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et tout particulièrement de notre cadre électoral;
- Assurer un rôle-conseil pour le gouvernement aux fins de l'application des lois de nature électorale et de la Loi sur le lobbyisme;
- Assurer le suivi des travaux réalisés par le Directeur général des élections du Québec, la Commission de la représentation électorale et le Comité consultatif.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Une enveloppe de 0,8 M\$ sera consacrée au soutien des ministères et organismes dans l'application de la législation.

Actions envisagées

- Soutenir l'action du ministre responsable dans l'actuelle révision de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi sur l'accès) et des règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels;
- Soutenir les autorités ministérielles et gouvernementales afin de présenter une série de mesures concrètes pour offrir aux citoyens du Québec un nouveau gouvernement ouvert et transparent;

- Soutenir les ministères et organismes publics dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et des règlements adoptés en vertu de celle-ci;
- Formuler, en vertu de la Loi sur l'accès, des avis en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, notamment sur des projets de législation ou de développement de systèmes d'information à l'intention des diverses entités gouvernementales;
- Soutenir l'action des entreprises quant à l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels;
- Poursuivre l'élaboration de la réglementation concernant la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels pour les secteurs municipal, de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que des ordres professionnels;
- Assurer la coordination du Réseau des responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

AFFAIRES MARITIMES

Un budget de 0,8 M\$ sera consacré à la coordination gouvernementale en matières d'affaires maritimes.

Action envisagée

- Coordonner la mise en œuvre et assurer le suivi de la Stratégie maritime du Québec.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 417,5 M\$, soit une hausse de 17,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation est liée principalement aux obligations d'indexation des ententes conclues avec les nations crie, inuite et naskapie ainsi qu'à la hausse du budget relié au programme Fonds d'initiatives autochtones II.

PROGRAMME 1

Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme est sensiblement au même niveau que la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 2

Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif, ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;
- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 90,1 M\$, un niveau comparable à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 3

Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 12,8 M\$, un niveau similaire à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 4 **Affaires autochtones**

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les organismes autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones;
- Secrétariat aux affaires autochtones.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'élève à 265,6 M\$, soit une hausse de 14,3 M\$ comparativement à la dépense probable 2015-2016. Cette variation est liée principalement aux obligations d'indexation des ententes conclues avec les nations crie, inuite et naskapie ainsi qu'à la hausse du budget relié au programme Fonds d'initiatives autochtones II.

PROGRAMME 5 **Jeunesse**

Ce programme a pour objet de financer une partie des moyens d'action de la Stratégie d'action jeunesse, de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services-conseils au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 38,6 M\$, soit une hausse de 3,2 M\$ comparativement à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique principalement par des transferts de crédits au bénéfice d'autres portefeuilles pour le financement de services aux jeunes au cours de l'exercice 2015-2016.

PROGRAMME 6 **Accès à l'information et Réforme des Institutions démocratiques**

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de transparence des institutions. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet de la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques;
- Commission d'accès à l'information;
- Réforme des institutions démocratiques;
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 8,8 M\$, soit une hausse de 1,0 M\$ comparativement à la dépense probable 2015-2016, principalement attribuable à l'arrivée d'un nouveau cabinet ministériel au sein de ce programme.

PROGRAMME 7
Affaires maritimes

Ce programme vise à assurer la coordination des actions gouvernementales en matière d'affaires maritimes. Il facilite la concertation entre les partenaires du domaine maritime et s'assure de la mise en œuvre et du suivi de la Stratégie maritime du Québec.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 0,8 M\$, soit une diminution de 1,7 M\$ comparativement à la dépense probable 2015-2016, principalement attribuable à la non-récurrence du montant annoncé au Discours sur le budget 2015-2016 pour la mise en œuvre de la Stratégie maritime du Québec.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	758,4	(90,5)	748,9	848,9
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	90 140,8	645,3	93 540,2	89 495,5
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	12 770,5	43,3	12 767,2	12 727,2
4. Affaires autochtones	265 588,1	14 256,5	252 750,7	251 331,6
5. Jeunesse	38 646,5	3 247,0	38 620,2	35 399,5
6. Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques	8 833,2	1 015,3	7 824,3	7 817,9
7. Affaires maritimes	760,3	(1 739,8)	1 000,1	2 500,1
Total	417 497,8	17 377,1	407 251,6	400 120,7

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La variation du budget d'investissements de 0,1 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	129,7	—	129,7
Immobilisations en ressources informationnelles	537,1	(99,8)	636,9
Prêts, placements, avances et autres	106,5	—	106,5
Total	773,3	(99,8)	873,1

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Commission d'accès à l'information	5 979,7	5 908,0

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de la francophonie des Amériques	2 580,4	2 075,9	2 702,0	2 075,9

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre, agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art, édition), l'architecture ainsi que le loisir culturel.

Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État, qui relèvent du ministre, exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), des télécommunications, de la télédistribution, de l'audiovisuel et des médias interactifs.

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent, de par leurs lois constitutives, du ministre de la Culture et des Communications.

Le ministre de la Culture et des Communications est également responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française. À cet effet, il est assisté par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie, qui veillent à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et à l'application de la Charte de la langue française.

Les quinze organismes et sociétés d'État qui relèvent du ministre

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec
	Société de développement des entreprises culturelles
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal
	Société du Grand Théâtre de Québec
	Société de télédiffusion du Québec
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
	Musée national des beaux-arts du Québec
	Musée de la Civilisation
	Musée d'art contemporain de Montréal
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Organismes de la Charte de la langue française	Office québécois de la langue française
	Conseil supérieur de la langue française
	Commission de toponymie

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

La répartition budgétaire a été effectuée en fonction des priorités ministérielles et des orientations inscrites au Plan stratégique 2012-2016 qui comporte des enjeux budgétaires importants.

ORIENTATIONS 1 et 2

Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture

Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec

Le Ministère affectera 16,5 M\$ à ces orientations en 2016-2017, notamment pour les sorties culturelles des jeunes.

Action envisagée

- Soutenir les sorties dans des lieux culturels professionnels d'élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées.

ORIENTATION 3

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable

Le Ministère affectera 5,2 M\$ à cette orientation, notamment pour le patrimoine culturel.

Action envisagée

- Consolider la protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel.

ORIENTATION 4

Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère affectera 156,5 M\$ à cette orientation, notamment pour les immeubles et les équipements culturels.

Action envisagée

- Poursuivre la mise à niveau des équipements culturels et des actifs des sociétés d'État.

ORIENTATION 5

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère affectera 19,0 M\$ à cette orientation, notamment pour la promotion et la mise en marché hors Québec.

Actions envisagées

- Consolider le développement des marchés pour la culture québécoise;
- Soutenir TV5 Monde et TV5 Québec Canada.

ORIENTATION 6

Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique

Le Ministère affectera 7,2 M\$ à cette orientation pour les interventions en matière de technologie numérique.

Action envisagée

- Soutenir le réseau d'organismes et de sociétés d'État et les acteurs du milieu culturel et de la communication afin qu'ils effectuent une transition harmonieuse vers l'univers numérique.

ORIENTATION 7

Accroître la performance de notre organisation

Action envisagée

- Soutenir une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel.

AUTRE

Soutien aux organismes et aux sociétés d'État

Le Ministère affectera 427,6 M\$¹ aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre en soutien au développement de la création, de la production, de la diffusion et de l'accès à la culture :

- 107,8 M\$ au Conseil des arts et des lettres du Québec;
- 61,8 M\$ à la Société de développement des entreprises culturelles;
- 59,6 M\$ à la Société de télédiffusion du Québec;
- 16,2 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 6,0 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;

¹ Ce montant inclut les sommes allouées aux sociétés d'État à l'orientation 1 – Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture, à l'orientation 5 – Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale et à l'orientation 6 - Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique.

- 73,3 M\$ à Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- 25,8 M\$ au Musée de la civilisation, 22,2 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec, 9,2 M\$ au Musée d'art contemporain de Montréal et 15,7 M\$ au Musée des beaux-arts de Montréal;
- 30,1 M\$ au Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2016-2017, le budget de dépenses de 29,3 M\$ alloué au programme Charte de la langue française sera réparti entre six grandes orientations.

ORIENTATION 1

Coordonner l'action gouvernementale afin de faire du français la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires

En 2016-2017, des crédits de 4,2 M\$ seront affectés à la cohésion sociale de la collectivité québécoise autour du français, langue commune.

Actions envisagées

- Accroître le partenariat stratégique avec les milieux des affaires, des organisations patronales, syndicales et associatives du Grand Montréal, afin de renforcer la présence de la langue française au sein des entreprises;
- Accroître la concertation avec les organismes gouvernementaux concernés par la politique linguistique du Québec.

ORIENTATION 2

Faire progresser le français en tant que langue commune dans l'espace public et dans les milieux de travail

En 2016-2017, des crédits de 12,4 M\$ seront affectés à cette orientation afin d'assurer la progression du français comme langue commune dans l'espace public ainsi que comme langue normale et habituelle du travail et d'en valoriser l'usage et le rayonnement.

Actions envisagées

- Accompagner les entreprises et les organismes de l'Administration² pour généraliser l'utilisation du français;
- Soutenir la mise en application de la modification du Règlement sur la langue du commerce et des affaires, annoncée en 2015-2016;
- Viser une diminution des entreprises certifiées faisant l'objet de plaintes;

² Font partie de l'Administration, au sens de la Charte, les ministères, les organismes d'État, les organismes municipaux et scolaires, ainsi que les établissements de santé et de services sociaux selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

- Réaliser des interventions qui sont adaptées aux besoins terminologiques des entreprises et de l'Administration;
- Produire un portrait de la situation linguistique fiable et récurrent;
- Promouvoir l'usage et la bonne maîtrise du français;
- Souligner les contributions exemplaires de personnes et d'organisations à l'égard de la langue française, au Québec et ailleurs.

ORIENTATION 3

Mettre à contribution les citoyens et citoyennes ainsi que les partenaires

En 2016-2017, des crédits de 8,1 M\$ seront attribués pour permettre à l'Office québécois de la langue française de mieux jouer son rôle en complémentarité avec les citoyens et les citoyennes ainsi que ses partenaires.

Actions envisagées

- Renforcer le rôle des consommateurs, des travailleurs et des partenaires à l'égard de la langue française;
- Assurer l'utilisation et la diffusion d'un français de qualité au sein de l'Administration;
- Favoriser une compréhension uniforme de la Charte, de ses règlements et de ses politiques linguistiques gouvernementales.

ORIENTATION 4

Renforcer l'influence de la Commission de toponymie auprès des citoyens et citoyennes ainsi que de ses partenaires

En 2016-2017, des crédits de 2,3 M\$ seront attribués pour permettre à la Commission de toponymie de poursuivre sa mission tout en assurant son rayonnement et en raffermissant ses liens avec les citoyens et citoyennes ainsi que ses partenaires.

Actions envisagées

- Améliorer l'efficacité de la collaboration avec les partenaires;
- Mettre en valeur le patrimoine toponymique des communautés autochtones, de concert avec elles.

ORIENTATION 5

Moderniser l'organisation

En 2016-2017, l'Office québécois de la langue française poursuivra ses travaux de modernisation visant à accroître sa performance organisationnelle.

Actions envisagées

- Moderniser l'organisation, notamment en matière de gestion axée sur les résultats et de qualité des services;

- Réviser la Déclaration de services aux citoyens pour tenir compte des résultats du sondage sur les attentes des citoyens;
- Assurer la performance de l'organisation en misant sur les compétences et l'expertise du personnel.

ORIENTATION 6

Contribuer à faire progresser et à diffuser les connaissances sur les questions touchant le français au Québec

En 2016-2017, des crédits de 0,4 M\$ seront attribués pour permettre au Conseil supérieur de la langue française d'assurer la progression et la diffusion des connaissances touchant le français au Québec.

Actions envisagées

- Diriger les travaux de recherche et de réflexion pertinents pour éclairer le gouvernement sur l'adaptation de la politique linguistique dans un contexte de société en constante évolution;
- Contribuer à la transmission des connaissances concernant les enjeux linguistiques au Québec.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 680,5 M\$, ce qui représente une augmentation de 13,9 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier précédent. Cet écart s'explique principalement par l'octroi de crédits supplémentaires pour le soutien aux créateurs et à l'action culturelle en faveur des enfants âgés de 4 à 11 ans et pour promouvoir la langue française et accroître la présence du français comme langue du travail au sein des petites et moyennes entreprises de la grande région de Montréal, ainsi que par la majoration des frais de fonctionnement liés à l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec.

Les grandes composantes des dépenses du portefeuille pour l'exercice 2016-2017 et leur part respective sont : 326,1 M\$ pour les programmes d'aide, 260,3 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel, 51,4 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 13,4 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et 29,3 M\$ pour la Charte de la langue française.

PROGRAMME 1

Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

Les objectifs et les priorités de ce programme sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications, assurer les services de soutien à la gestion et assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. De plus, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 54,3 M\$. La diminution de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016 s'explique en majeure partie par un resserrement des dépenses administratives.

PROGRAMME 2**Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants, partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique et soutenir l'enseignement des arts d'interprétation.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 597,0 M\$. La hausse de 11,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016 s'explique principalement par l'octroi de crédits supplémentaires pour le soutien aux créateurs et à l'action culturelle en faveur des enfants âgés de 4 à 11 ans, ainsi que par la majoration des frais de fonctionnement liés à l'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec et par la hausse de l'aide financière octroyée en remboursement du service de dette. Toutefois, ces augmentations sont compensées par diverses mesures d'économie et d'efficacité mises en place par les organismes et les sociétés d'État relevant du Ministère.

PROGRAMME 3**Charte de la langue française**

Ce programme est dédié à la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise, notamment par des actions liées à l'application de la Charte de la langue française, à la promotion et à la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activités, ainsi qu'au développement et à la coordination de l'action gouvernementale en matière linguistique.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 29,3 M\$. La hausse de 2,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016 s'explique principalement par l'octroi de crédits supplémentaires afin de promouvoir la langue française et d'accroître la présence du français comme langue du travail au sein des petites et moyennes entreprises de la grande région de Montréal.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	54 265,6	(627,6)	55 393,2	54 893,2
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	596 951,4	11 627,6	588 823,8	585 323,8
3. Charte de la langue française	29 314,6	2 933,3	26 314,6	26 381,3
Sous-total	680 531,6	13 933,3	670 531,6	666 598,3
Service de la dette				
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	3 547,2	(169,5)	3 716,7	3 716,7
Total	684 078,8	13 763,8	674 248,3	670 315,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le plan d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour le Centre de conservation du Québec.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	542,3	—	542,3
Immobilisations en ressources informationnelles	4 202,5	5,0	4 197,5
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	4 744,8	5,0	4 739,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Conseil du patrimoine culturel du Québec	538,9	564,0
Conseil supérieur de la langue française	1 178,2	1 178,2
Office québécois de la langue française	23 929,0	23 929,0

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	84 763,4	73 271,2	87 209,3	73 971,2
Conseil des arts et des lettres du Québec	108 737,6	107 835,6	108 409,2	107 200,6
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	31 789,0	30 134,4	31 436,1	30 131,5
Musée d'Art contemporain de Montréal	13 368,7	9 151,4	13 358,9	9 075,8
Musée de la Civilisation	29 018,3	25 785,3	32 447,3	25 462,7
Musée national des beaux-arts du Québec	29 135,4	22 239,7	19 367,6	16 803,5
Régie du cinéma	4 500,0	—	4 600,0	—
Société de développement des entreprises culturelles	72 788,8	61 834,7	75 641,2	67 039,8
Société de la Place des Arts de Montréal	35 304,0	16 176,4	33 550,9	14 480,9
Société de télédiffusion du Québec	75 619,5	59 553,5	75 826,1	59 155,3
Société du Grand Théâtre de Québec	11 833,0	6 025,7	12 169,0	6 111,5

ANNEXE 2 (suite)**LES FONDS SPÉCIAUX****Les dépenses des fonds spéciaux**
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
<hr/>				
Fonds Avenir Mécénat Culture				
Dépenses	5 000,0	—	5 000,0	—
Investissements	—		—	
<hr/>				
Fonds du patrimoine culturel québécois				
Dépenses	18 442,3	—	16 814,4	—
Investissements	—		—	
<hr/>				

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques » comprend le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Fonds vert, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Ensemble, ils participent à la réalisation de la mission du Ministère qui est de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte aux changements climatiques et en favorisant la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

Le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- L'élaboration et l'application de politiques, programmes, lois et règlements en matière de protection de l'environnement;
- La réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales;
- La coordination et la mise en œuvre d'actions en matière de lutte contre les changements climatiques;
- La coordination des actions en matière de développement durable dans l'administration publique;
- Le développement d'un réseau d'aires protégées afin de protéger les écosystèmes et leurs composantes;
- La coordination et la mise en œuvre d'actions en matière de gestion intégrée des ressources en eau;
- La gestion du domaine hydrique de l'État, la surveillance de la sécurité des barrages, ainsi que l'exploitation de barrages publics;
- La gestion du Fonds vert, lequel permet la réalisation de mesures favorisant un développement durable, particulièrement au regard de son volet environnemental et de la lutte contre les changements climatiques.

Le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets visés par la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou des questions relatives à la qualité de l'environnement, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, dans une perspective de conservation des ressources.

Enfin, les principales clientèles du Ministère sont les citoyennes et les citoyens, les entreprises, les municipalités et les organismes. De plus, le Ministère travaille en collaboration avec plusieurs autres ministères québécois. Il entretient des relations avec des organismes environnementaux, des organismes de conservation, des universités, des centres de recherche et des associations représentatives des milieux municipal, industriel et agricole.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère découlent des priorités ministérielles. Celles-ci permettent au Ministère d'exercer un rôle de leader en matière de lutte contre les changements climatiques et de faire de cette lutte, ainsi que de la protection de l'environnement, un moteur de développement social et économique pour bâtir une économie verte afin d'assurer une qualité de vie aux générations actuelles et futures. La réalisation de ces priorités repose sur le développement de projets majeurs dont la lutte contre les changements climatiques, la Stratégie maritime et le Plan Nord.

Les priorités ministérielles s'articulent autour de quatre grandes orientations permettant notamment de répondre aux enjeux auxquels le Ministère aura à faire face au cours des prochaines années, soit la mise en œuvre d'un leadership environnemental novateur, la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, une économie sobre en carbone et responsable et la capacité de l'organisation à accomplir sa mission.

ORIENTATION 1

Agir comme chef de file en matière de lutte contre les changements climatiques, de protection de l'environnement et de développement durable

Le principal enjeu est de développer un leadership environnemental novateur où le développement et la mise à niveau d'un ensemble de lois et de règlements, ainsi que l'implication des citoyens, des entreprises, des municipalités, des institutions et de l'administration publique occupent une place prépondérante dans la réalisation de la mission du Ministère.

Les axes d'interventions retenus afin d'appuyer cette orientation sont la synergie entre la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et le développement durable, ainsi que la modernisation des cadres légaux, réglementaires et administratifs en maintenant les exigences environnementales.

Actions envisagées

- Déployer de façon optimale le Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 et mettre en place des initiatives porteuses;
- Proposer des mesures visant à accélérer le déploiement des véhicules à émission zéro;
- Mettre en œuvre la Stratégie de développement durable 2015-2020;
- Élaborer et mettre en œuvre une Stratégie québécoise de gestion intégrée de l'eau;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique québécoise sur la qualité de l'air;
- Mettre en œuvre la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018;
- Moderniser le régime d'autorisations environnementales en modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et renforcer le contrôle;

- Faciliter l'accès des clientèles à l'information relative aux exigences environnementales;
- Moderniser la gouvernance des barrages;
- Moderniser la gouvernance du Fonds vert, notamment en instituant le Conseil de gestion du Fonds vert.

ORIENTATION 2

Réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement

Conscient que la conservation de la biodiversité et des écosystèmes est un enjeu important de développement durable, le Ministère entend réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement. Ainsi, deux axes d'intervention seront privilégiés, soit : la réduction des rejets dans l'environnement et la préservation du patrimoine naturel, qui doit désormais tenir compte des mesures d'adaptation aux changements climatiques, notamment la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques et la prise de dispositions pour assurer le développement durable des ressources naturelles nordiques dans le cadre du Plan Nord.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre du régime d'attestation industrielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution de l'air, de l'eau et du sol;
- Progresser vers une société sans gaspillage : mieux recycler, récupérer et valoriser les matières résiduelles et les sols contaminés voués à l'élimination;
- Éliminer l'utilisation des gaz de type réfrigérant HCFC et limiter la croissance des gaz de type HFC;
- Conserver la biodiversité.

ORIENTATION 3

Contribuer au développement d'un Québec écoresponsable et prospère

L'une des conditions au développement et à la prospérité est notamment l'adoption de pratiques qui sont socialement et écologiquement responsables et économiquement viables. Dans cette optique, le Ministère entend s'assurer que les coûts environnementaux des activités humaines puissent être pris en compte dans ses actions afin de refléter l'ensemble des coûts d'une activité sur l'environnement et la santé. Pour ce faire, la conciliation entre l'économie et l'environnement constitue l'axe d'intervention qui guidera les actions ministérielles en cette matière.

Actions envisagées

- Internaliser les coûts environnementaux des activités humaines dans l'économie québécoise;
- Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables;
- Actualiser nos pratiques pour augmenter le volume des acquisitions écoresponsables de l'administration publique et mettre en valeur les technologies propres.

ORIENTATION 4

Améliorer la performance organisationnelle

Dans un contexte de rareté des ressources, le Ministère entend mettre en place des actions pour assurer la mobilisation du personnel présent au sein de l'organisation, la relève, le maintien des compétences et le transfert d'expertise.

Actions envisagées

- Optimiser les activités du Ministère pour un meilleur contrôle des dépenses;
- Conserver l'expertise requise afin de réaliser la mission du Ministère et d'offrir des services de qualité;
- Proposer une démarche de planification de la main-d'œuvre;
- Optimiser la prise en compte des principes de développement durable dans les actions structurantes du Ministère (lois, règlements, programmes et politiques);
- Optimiser les processus administratifs pour alléger l'administration du Ministère.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2016-2017 s'établit à 147,1 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

PROGRAMME 1

Protection de l'environnement

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection des écosystèmes et des ressources, le développement du réseau d'aires protégées, ainsi que la réalisation d'activités de contrôle et d'analyses environnementales. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation sécuritaire et la pérennité des barrages publics sous l'autorité du Ministère ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 142,0 M\$, soit un niveau similaire à la dépenses probable 2015-2016.

PROGRAMME 2

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme s'établit à 5,1 M\$, soit un niveau similaire à la dépense probable 2015-2016.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Protection de l'environnement	142 026,8	157,8	143 424,0	141 869,0
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 089,7	56,7	5 033,0	5 033,0
Total	147 116,5	214,5	148 457,0	146 902,0

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère de réaliser son plan d'immobilisations. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux nécessaires pour assurer la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité des barrages publics sous sa responsabilité;
- Le développement de systèmes informatiques;
- La création de réserves écologiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- La consolidation des réseaux de surveillance du climat, de la qualité de l'air et des débits et niveaux des rivières.

La variation du budget d'investissements de 4,4 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
	Variation		
Immobilisations tangibles	32 559,8	(780,9)	33 340,7
Immobilisations en ressources informationnelles	8 530,0	(3 640,0)	12 170,0
Prêts, placements, avances et autres	10,0	—	10,0
Total	41 099,8	(4 420,9)	45 520,7

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 089,7	5 033,0

ANNEXE 2

L'ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

Les dépenses de l'organisme autre que budgétaire

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Société québécoise de récupération et de recyclage	44 628,7	—	40 443,5	—

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds vert				
Dépenses	867 090,5	—	556 703,4	—
Investissements	6 479,9		5 849,9	

ÉCONOMIE, SCIENCE ET INNOVATION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation a pour mission de soutenir le développement des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement tout en conseillant le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Plus spécifiquement, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- Administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- Appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopérative et économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises);
- Coordination des interventions gouvernementales et élaboration d'offres gouvernementales intégrées pour appuyer la réalisation de projets d'investissements majeurs;
- Coordination gouvernementale des travaux en matière d'allègement réglementaire;
- Élaboration d'une offre de service aux entreprises qui prend la forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- Élaboration et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- Harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation;
- Orientation et coordination de la prospection des investissements, de l'expansion des marchés et concrétisation des activités qui en découlent;
- Promotion à l'étranger des produits et services québécois et coordination des activités des ministères et organismes concernés;
- Promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce.

Également, le Secrétariat à la condition féminine poursuit des activités visant à soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les sociétés d'État et les organismes relevant des ministres sont les suivants : le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), la Commission de l'éthique en science et en technologie (CEST), le Conseil du statut de la femme, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, Investissement Québec et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille ministériel totalise 819,2 M\$ pour l'exercice 2016-2017. Les activités gérées directement par le Ministère, incluant le Fonds du développement économique, représentent 626,9 M\$, soit 76,5 % de son budget de dépenses. Le solde est affecté aux trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture), au CRIQ, à la CEST ainsi qu'au Conseil du statut de la femme.

Les choix budgétaires découlent des trois orientations décrites ci-après. Ce plan annuel de gestion des dépenses présente les principales actions envisagées pour y contribuer ainsi que la répartition du budget du Ministère.

ORIENTATION 1

Promouvoir un environnement qui favorise la prospérité

Le Ministère cible des actions structurantes et mise sur des approches concertées, accessibles et optimisées afin de mettre en place et de maintenir un environnement d'affaires favorable à la prospérité économique du Québec.

Actions envisagées

- Concourir à l'ouverture des marchés par la conclusion et la mise en œuvre d'accords de commerce;
- Contribuer à l'amélioration de l'environnement d'affaires en travaillant de concert avec les ministères interpellés afin de faciliter la réalisation de projets d'investissements;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie numérique;
- Inciter les entreprises à accroître leurs activités de recherche et d'innovation avec pour objectif d'augmenter leur productivité, d'assurer leur compétitivité et ainsi demeurer à l'avant-garde dans leur domaine;
- Offrir aux entrepreneurs du Québec l'ensemble des services dispensés par l'État sous une même bannière, Entreprises Québec;
- Poursuivre les travaux d'allègement réglementaire et administratif et en assurer la coordination gouvernementale;
- Susciter un climat propice à l'innovation, notamment en consolidant l'aide à l'appropriation et à la commercialisation de l'innovation par les entreprises afin qu'elles acquièrent un avantage technologique ou concurrentiel.

ORIENTATION 2

Appuyer la création et la croissance durable des entreprises

Le Ministère contribue au développement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, à la création d'entreprises et à la croissance durable de celles-ci. De plus, il accompagne et soutient les projets d'investissements majeurs.

Actions envisagées

- Accompagner les entreprises à fort potentiel de manière à favoriser leur croissance et ainsi soutenir l'emploi et la création de richesse dans chacune des régions du Québec;
- Appuyer la réalisation de projets d'innovation et d'investissements privés;
- Appuyer les entreprises et les territoires dans leurs efforts de relance et de diversification;
- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers;
- Lancer une stratégie de développement des exportations;
- Mettre en œuvre les mesures du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020;
- Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives structurantes afin de soutenir le développement des secteurs industriels;
- Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies, des pôles et des créneaux d'excellence et l'appui aux grappes industrielles;
- Renforcer le système entrepreneurial québécois et le soutien aux entrepreneurs;
- Soutenir le développement international des entreprises en les accompagnant dans leurs démarches visant les marchés hors Québec et en faisant la promotion à l'étranger des produits et services québécois.

ORIENTATION 3

Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources

Le Ministère travaille à moderniser et à rendre plus efficaces ses pratiques de gestion, ses façons de faire de même que son offre de service afin d'optimiser l'utilisation des ressources de l'État, dans le respect des individus et le maintien d'un climat organisationnel sain.

Actions envisagées

- Poursuivre la mise en œuvre de nouveaux services en prestation électronique;
- Consolider la mise en place de tableaux de bord électroniques de gestion qui faciliteront le suivi des indicateurs en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles;
- Poursuivre les travaux enclenchés par le Comité permanent de révision des processus organisationnels sur l'architecture d'affaires du Ministère et la constitution du portefeuille de projets;
- Réaliser le plan annuel d'évaluation de programmes.

La répartition budgétaire 2016-2017 selon les orientations¹

	M\$	%
Orientation 1 : Promouvoir un environnement qui favorise la prospérité	139,6	17,1
Orientation 2 : Appuyer la création et la croissance durable des entreprises	444,3	54,2
Orientation 3 : Assurer une gestion responsable des programmes et des ressources	5,0	0,6
Les activités corporatives et administratives	38,0	4,6
Le soutien aux organismes	192,3	23,5
Total	819,2	100,0

¹ Il s'agit d'une estimation qui comprend les budgets de fonctionnement, de rémunération et de transfert.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du Ministère pour 2016-2017 s'établit à 819,2 M\$ réparti entre quatre programmes : Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, Interventions relatives au Fonds du développement économique, Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation ainsi que Condition féminine. Il s'agit d'une augmentation de 137,1 M\$, par rapport à la dépense probable 2015-2016 principalement attribuable au Programme 2 : Interventions relatives au Fonds du développement économique.

PROGRAMME 1

Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

Ce programme vise à soutenir le développement de l'économie du Québec dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développements technologique, régional, social et durable. Plus précisément, il favorise le développement et la compétitivité des entreprises, le transfert et la valorisation des résultats de recherche ainsi que le renouvellement de la base entrepreneuriale. Il a aussi pour objectifs la diversification et la consolidation des régions, l'essor de l'économie sociale, de même que l'ouverture des marchés et la conquête de ceux-ci par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des différents acteurs économiques et scientifiques.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 335,4 M\$, en baisse de 2,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette diminution s'explique notamment par la réduction des coûts prévus pour les infrastructures de recherche et d'innovation, compensée par la bonification des crédits affectés en 2016-2017 au Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020.

PROGRAMME 2

Interventions relatives au Fonds du développement économique

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et son administration a été confiée à Investissement Québec.

Le budget de dépenses de ce programme en 2016-2017 s'élève à 285,4 M\$, soit une augmentation de 139,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette croissance s'explique essentiellement par la révision à la baisse des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement du Québec en 2015-2016 combinée à une hausse anticipée des coûts liés à ce type d'interventions en 2016-2017 et par l'augmentation des budgets dédiés à la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium et à la Stratégie maritime pour 2016-2017.

PROGRAMME 3

Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au CRIQ, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la CEST.

Le budget de dépenses de ce programme en 2016-2017 s'élève à 189,0 M\$, soit un niveau similaire à celui de la dépenses probable 2015-2016.

PROGRAMME 4

Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le budget de dépenses de ce programme en 2016-2017 s'élève à 9,3 M\$, soit une diminution de 0,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette diminution s'explique principalement par la fin du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 et par son remplacement par un nouveau plan qui sera mis en œuvre prochainement.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	335 438,1	(2 010,2)	343 957,9	337 448,3
2. Interventions relatives au Fonds du développement économique	285 436,0	139 338,0	234 495,0	146 098,0
3. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	189 011,5	239,6	188 771,9	188 771,9
4. Condition féminine	9 293,3	(498,4)	7 583,6	9 791,7
Total	819 178,9	137 069,0	774 808,4	682 109,9

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Économie, Science et Innovation » est de 2,6 M\$. Il permettra au Ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de ses processus organisationnels afin de soutenir la réalisation de ses orientations stratégiques.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	958,0	—	958,0
Immobilisations en ressources informationnelles	1 639,2	(37,8)	1 677,0
Prêts, placements, avances et autres	5,0	—	5,0
Total	2 602,2	(37,8)	2 640,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Commission de l'éthique en science et en technologie	662,1	656,5
Conseil du statut de la femme	3 281,3	3 351,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Centre de recherche industrielle du Québec	31 447,0	13 871,1	28 856,0	13 752,2
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	60 552,8	49 376,6	66 269,5	49 342,9
Fonds de recherche du Québec - Santé	96 765,9	77 647,1	97 291,4	77 602,9
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	52 469,4	47 454,6	53 070,6	47 417,4
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 856,0	—	5 892,0	—

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Capital Mines Hydrocarbures				
Dépenses	475,0	—	475,0	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds du développement économique				
Dépenses	412 636,0	285 436,0 ¹	278 257,0	146 098,0 ¹
Investissements	—	—	—	—

¹ Incluant les créances douteuses du programme 2 - Interventions relatives au Fonds du développement économique.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a pour mission d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial, de l'enseignement et de la recherche universitaires ainsi que l'aide financière aux études.

Le Ministère remplit sa mission éducative sur la base d'un partage des responsabilités avec les divers réseaux de l'enseignement (commissions scolaires, cégeps, universités, établissements d'enseignement privés, écoles gouvernementales), qui sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, il est en relation directe avec les élèves, les étudiantes et les étudiants.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Il collabore avec un grand nombre de partenaires à l'échelle locale, régionale, québécoise, canadienne et internationale. Sa responsabilité consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population.

Le Ministère travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs partenaires du milieu : les associations patronales et syndicales, les organismes d'action communautaire autonome du domaine de l'éducation, les regroupements de parents, de même que les organismes socioéconomiques et les associations représentatives du milieu de l'éducation et de la société civile.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait notamment appel aux travaux et avis du Conseil supérieur de l'éducation, du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et de la Commission consultative de l'enseignement privé.

Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre au ministre, au moins tous les deux ans, un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre sur les règlements ou projets de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3), aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et autres droits afférents à de tels services et aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que des politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

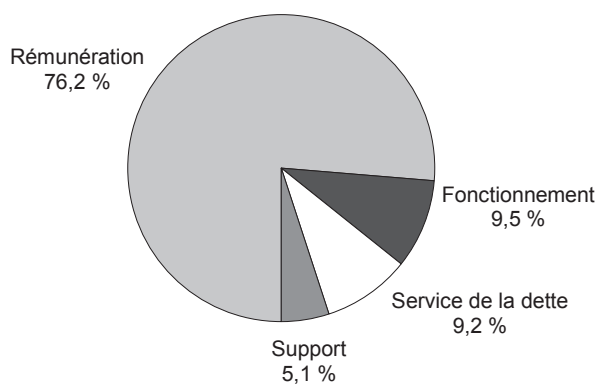
La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

Le Ministère réalise également des activités de coordination avec les différents acteurs du secteur minier afin d'estimer les besoins de formation et accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du Ministère est de 17 245,1 M\$ en 2016-2017. L'essentiel de ce budget, soit 98,8 %, est affecté à des dépenses de transfert visant principalement le soutien aux réseaux de l'éducation. La répartition est la suivante : 76,2 % des dépenses de transfert sont consacrées à la rémunération, 9,5 % au fonctionnement, 9,2 % au service de la dette et 5,1 % à d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.

Les dépenses de transfert ventilées par catégories



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre de services éducatifs. La quasi-totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2016-2017, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les priorités suivantes :

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 9 471,7 M\$ vise l'amélioration du soutien aux élèves ainsi que la réussite des élèves. En conséquence, ce budget tient compte à la fois de la planification des engagements du Ministère à l'égard du développement de ses divers programmes et des dépenses découlant des facteurs de croissance, comme l'augmentation de la clientèle et du fonctionnement du réseau scolaire.

La persévérance et la réussite scolaires sont au centre de l'action en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire. Cette action prend appui sur :

- L'élaboration d'une première politique de persévérance et de réussite scolaires;
- Des investissements pour le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur;
- L'amélioration des services de soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Un meilleur apprentissage des langues;
- La Stratégie gouvernementale de mobilisation de la société québécoise afin de lutter contre l'intimidation et la violence à l'école;
- L'implantation progressive de la maternelle à 4 ans à temps plein dans les milieux défavorisés;
- L'accès à l'enseignement intensif de l'anglais, langue seconde, à la fin du primaire, pour le plus grand nombre possible d'élèves;
- Une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins des travailleurs et des employeurs du Québec.

La formation professionnelle et la formation continue permettent à un individu d'avoir une formation de base solide lui permettant d'accéder au marché du travail, de maintenir et rehausser son niveau de compétence et de reconnaître ses acquis et ses compétences sa vie durant.

De plus, le Ministère investit dans l'amélioration de l'offre de formation, notamment en la diversifiant sur l'ensemble du territoire québécois ou en augmentant la capacité d'accueil du réseau public, et ce, pour les domaines stratégiques et prioritaires de développement.

La mondialisation des marchés et l'évolution rapide des besoins de main-d'œuvre qualifiée ont un impact significatif sur l'adéquation avec l'offre de formation. Avec les partenaires des milieux de l'éducation et du marché du travail, les travaux d'amélioration continue des programmes de formation professionnelle visent à ce qu'ils soient adaptés aux nouvelles réalités du marché du travail.

Ces travaux contribueront à former une main-d'œuvre plus compétente et plus polyvalente pour répondre aux exigences des employeurs et contribuer ainsi à la compétitivité du Québec. Ils permettront également de développer la polyvalence des personnes diplômées en formation professionnelle, ce qui constitue un atout à la fois pour les citoyennes et citoyens de même que pour l'industrie.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Ministère a procédé à des choix budgétaires qui permettront aux établissements d'enseignement supérieur de contribuer à leur mission en ce qui a trait au développement et à la transmission des savoirs. Le plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur contient également des initiatives qui bénéficieront aux établissements d'enseignement supérieur et à leurs clientèles.

Afin d'assurer la qualité des activités de formation et de recherche dans les réseaux d'enseignement supérieur, le Ministère entend adapter la formation aux besoins de la société, accroître l'efficacité et l'efficience de certains programmes de subvention et assurer la qualité des programmes de formation. Dans le but d'assurer l'accessibilité à la formation dans les collèges et les universités et d'assurer une formation qui répond aux besoins des étudiants, le Ministère compte notamment élaborer une stratégie numérique dans le monde de l'éducation et de l'enseignement supérieur, soutenir la reconnaissance des acquis et des compétences et optimiser l'offre de formation continue.

Le budget de dépenses de 5 381,0 M\$ se répartit ainsi : 3 197,7 M\$, soit 59,4 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires et 2 183,3 M\$, soit 40,6 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux ordres d'enseignement de l'enseignement supérieur.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Un budget totalisant 744,8 M\$ est consacré au Programme de prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires. Le budget affecté au régime d'aide financière aux études pour la prochaine année prend en compte la variation de la clientèle ainsi que l'indexation des paramètres de financement qui permettront de maintenir et d'augmenter l'accessibilité aux études postsecondaires et à la formation professionnelle.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Afin de favoriser le développement du sport, du loisir et de l'activité physique et de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sécuritaire, le Ministère consacrera une somme de 74,1 M\$ au secteur du loisir et du sport. Ces sommes lui permettront notamment de soutenir les différents acteurs du milieu du loisir et du sport dans la réalisation de leur mission et dans la mise en œuvre de leurs interventions et ainsi développer et maintenir les relations avec ceux-ci.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadienne et internationale.

ADMINISTRATION

À l'Administration, un budget de 171,9 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère.

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Un budget de 71,0 M\$ est alloué au programme Soutien aux organismes pour soutenir le fonctionnement des organismes de consultation relevant du ministre ainsi que le fonctionnement des divers organismes œuvrant en éducation.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses de 17 245,1 M\$ en 2016-2017 augmente de 418,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016.

En tenant compte d'un montant de 78,5 M\$ en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion qui s'ajoutera à ce budget en cours d'année 2016-2017, la croissance des dépenses du Ministère totalise 496,5 M\$, soit 3,0 %.

Ce budget permet le financement des programmes suivants : Administration, Soutien aux organismes, Aide financière aux études, Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire, Enseignement supérieur, Développement du loisir et du sport et Régimes de retraite.

PROGRAMME 1

Administration

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur en fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du secteur du loisir et du sport ainsi que de l'aide financière aux études.

Le budget de dépenses 2016-2017 connaît une augmentation de 3,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette augmentation est attribuable principalement aux ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 2

Soutien aux organismes

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines. Ce programme a également pour objectif de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

Il assure aussi le fonctionnement du Conseil supérieur de l'éducation et des organismes de consultation en matière d'accessibilité financière aux études, d'évaluation du domaine de l'enseignement collégial et de consultation sur l'enseignement privé.

Enfin, ce programme vise à assurer un soutien financier aux organismes communautaires et à plusieurs partenaires des réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le budget de dépenses pour 2016-2017 totalise 71,0 M\$ et représente une augmentation de 4,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette augmentation est attribuable à une révision des subventions versées aux organismes en 2016-2017.

PROGRAMME 3

Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

Le budget de dépenses pour 2016-2017 totalise 744,8 M\$ et correspond à une augmentation de 43,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette croissance est due à la variation de la clientèle, à l'indexation de certains paramètres et à la hausse prévue du taux d'intérêt.

PROGRAMME 4

Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves – jeunes et adultes – les services d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire et les services de transport scolaire en fournissant les ressources financières aux commissions scolaires et aux établissements d'enseignement privés subventionnés.

L'augmentation du budget de dépenses pour ce programme par rapport à la dépense probable 2015-2016 est de 173,8 M\$. Toutefois, la dépense probable inclut une somme de 75,8 M\$, dont les crédits apparaissent en 2016-2017 au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Si l'on inclut ce montant de crédits au budget de dépenses du Ministère, l'augmentation réelle pour ce programme sur une base comparable serait de 249,6 M\$. Cette hausse permettra de financer les mesures du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur ainsi que les différents facteurs de croissance de l'Éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, dont les variations de clientèle et les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 5

Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

Le budget de dépenses pour 2016-2017 totalise 5 381,0 M\$ et correspond à une augmentation de 96,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette hausse permettra de financer les mesures du plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur ainsi que les différents facteurs de croissance de ce réseau, dont les variations de clientèle et les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 6

Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des groupes particuliers. Il porte également sur l'action bénévole ainsi que sur la sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de ce programme augmente de 5,2 M\$ en 2016-2017 par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette augmentation est due, entre autres, au soutien à certains programmes, notamment à l'Institut national du sport du Québec.

PROGRAMME 7

Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

Le niveau du budget de dépenses pour ce programme a augmenté de 92,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette augmentation est attribuable à la révision des dépenses afférentes aux coûts des services courants et passés du personnel des réseaux.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Administration	171 937,6	3 193,6	172 744,3	168 744,0
2. Soutien aux organismes	70 957,2	3 972,8	66 984,4	66 984,4
3. Aide financière aux études	744 789,7	43 224,0	702 565,7	701 565,7
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 471 676,1	173 822,9	9 219 523,2	9 297 853,2
5. Enseignement supérieur	5 381 034,6	96 056,2	5 280 053,1	5 284 978,4
6. Développement du loisir et du sport	74 120,1	5 188,8	69 756,3	68 931,3
7. Régimes de retraite	1 330 566,9	92 527,1	1 238 039,8	1 238 039,8
Total	17 245 082,2	417 985,4	16 749 666,8	16 827 096,8

Note : En incluant le montant de 78,5 M\$ en provenance de la provision pour l'intégration des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dont 75,8 M\$ à l'éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire et 2,7 M\$ à l'enseignement supérieur, la croissance des dépenses 2016-2017 totalise 496,5 M\$, soit 3,0 %.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2016-2017 de 145,2 M\$ est essentiellement destiné à compenser les établissements financiers lorsqu'un étudiant est en défaut de paiement auprès de son institution financière. Ces rachats se font en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'aide financière aux études.

La variation du budget d'investissements de 0,2 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	70,0	—	70,0
Immobilisations en ressources informationnelles	6 576,4	(168,6)	6 745,0
Prêts, placements, avances et autres	138 600,0	—	138 600,0
Total	145 246,4	(168,6)	145 415,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Commission consultative de l'enseignement privé	134,7	133,4
Conseil supérieur de l'éducation	2 525,3	2 590,6
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	165,6	161,0
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 451,7	2 382,9

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	36 493,8	26 841,8	35 481,3	25 878,4
Institut national des mines	1 005,1	970,0	1 316,1	970,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique				
Dépenses	67 327,5	—	63 301,4	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires				
Dépenses	25 000,0	25 000,0	30 758,0	25 000,0
Investissements	—	—	—	—

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en tant que gestionnaire du territoire et des ressources, assume la mission suivante :

- Assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable.

Trois organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Régie de l'énergie dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs d'énergie. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société de développement de la Baie-James qui a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques relevant du mandat d'Hydro-Québec, du territoire de la région de la Baie-James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins;
- La Société du Plan Nord qui a pour mission, dans une perspective de développement durable, de contribuer au développement intégré et cohérent du territoire du Plan Nord, en conformité avec les orientations définies par le gouvernement et en concertation avec les représentants des régions et des nations autochtones concernées ainsi que du secteur privé.

De plus, le ministre est responsable d'Hydro-Québec et de deux fonds spéciaux : le Fonds des ressources naturelles pour les volets Efficacité et innovation énergétiques, Gestion des hydrocarbures, Gestion de l'activité minière et Patrimoine minier ainsi que le Fonds d'information sur le territoire.

Il est également responsable de la Société nationale de l'amiante, laquelle n'est plus en opération.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles répondent à l'enjeu suivant :

- La mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire.

Cet enjeu prioritaire structure le Plan stratégique 2015-2018 du Ministère. Il est transversal et se décline en trois orientations.

Les choix budgétaires tiennent également compte de certains éléments de contexte attribuables aux engagements pris par le gouvernement ainsi qu'à la situation économique de certains secteurs d'activité des ressources naturelles.

ORIENTATION 1

Contribuer au développement économique du Québec

Le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire est une composante essentielle de la création de richesse.

Le développement des ressources naturelles repose également sur la capacité de l'organisation à acquérir, à traiter et à analyser les connaissances stratégiques afférentes.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre la politique énergétique 2030;
- Mettre en œuvre le Plan d'action gouvernemental sur les hydrocarbures qui consiste notamment à :
 - Préparer la position du gouvernement du Québec dans le cadre du processus d'approbation de l'Office national de l'énergie relatif au projet d'oléoduc Énergie Est;
 - Effectuer le suivi et le contrôle des projets d'exploration pour des hydrocarbures;
 - Déposer un nouveau cadre réglementaire et législatif sur la gestion des hydrocarbures;
 - Poursuivre les travaux relatifs au projet de loi assurant la mise en œuvre de l'Accord Canada-Québec sur la gestion conjointe des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent;
 - Poursuivre les travaux d'identification et d'inspection des puits inactifs.
- Mettre en œuvre la vision stratégique du développement minier;
- Mettre en œuvre le plan de réduction du corpus législatif et réglementaire;
- Poursuivre l'acquisition de levés topographiques aériens et de connaissances géoscientifiques sur le territoire du Québec afin de soutenir la mise en valeur du potentiel minéral;
- Poursuivre la contribution du Ministère à la mise en œuvre du Plan Nord.

ORIENTATION 2

Assurer la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire, de concert avec les parties prenantes

Dans un contexte où les terres du domaine de l'État sont de plus en plus sollicitées, et compte tenu de l'importance économique pour le Québec du développement du territoire, le Ministère doit continuer d'assurer un leadership en matière d'acceptabilité sociale. La participation des communautés locales et des communautés autochtones dans le développement des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire constitue un élément incontournable de la mise en valeur de nos richesses collectives.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale;
- Développer et mettre en œuvre une politique de consultation des communautés locales ainsi qu'une politique de consultation des communautés autochtones.

ORIENTATION 3

Améliorer l'efficacité de l'organisation et sa prestation de services

Le Ministère privilégie une démarche d'amélioration continue. Il s'engage notamment à renouveler son approche clientèle.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre :
 - la nouvelle Déclaration de services à la clientèle;
 - de nouvelles pratiques de gestion des connaissances et de l'expertise;
 - des plans sectoriels de gestion mobilisatrice du personnel.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 72,1 M\$, soit une diminution de 0,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique principalement par la fin de la mesure annoncée lors du Discours sur le budget 2014-2015 pour la réalisation des évaluations environnementales stratégiques sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures au Québec, compensée par les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 1

Gestion des ressources naturelles

Ce programme vise à assurer la gestion et à soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec, dans une perspective de développement durable. Il couvre également les activités administratives de l'organisation ainsi que celles assumées pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs depuis sa création le 24 avril 2014, et ce, dans les domaines de la gestion des ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Gestion des ressources naturelles	72 078,0	(367,3)	74 567,3	72 445,3
Total	72 078,0	(367,3)	74 567,3	72 445,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 7,1 M\$ permet principalement au Ministère d'assumer ses besoins en termes de développement de nouveaux systèmes informatiques et d'acquisition de véhicules de transport, de matériel ou d'équipement. La variation du budget d'investissements de 1,1 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	1 482,4	—	1 482,4
Immobilisations en ressources informationnelles	5 595,1	(1 093,5)	6 688,6
Prêts, placements, avances et autres	50,2	—	50,2
Total	7 127,7	(1 093,5)	8 221,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie de l'énergie	15 113,9	—	14 333,5	—
Société de développement de la Baie-James	27 035,0	—	27 835,6	—
Société du Plan Nord	73 547,6	—	75 423,0	—
Société nationale de l'amiante	—	—	0,5	—

ANNEXE 1 (suite)**LES FONDS SPÉCIAUX****Les dépenses des fonds spéciaux**
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
<hr/>				
Fonds des ressources naturelles				
Dépenses	250 478,0	5 972,3	193 709,6	3 881,3
Investissements	765,0		338,1	
<hr/>				
Fonds d'information sur le territoire				
Dépenses	114 979,3	—	115 745,7	—
Investissements	41 611,5		41 841,4	

FAMILLE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

L'intervention du Ministère contribue à la vitalité économique du Québec par la mise en place de conditions favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés dans leur milieu de vie.

Le Ministère assure la cohérence de l'action gouvernementale touchant les enfants, les familles et les aînés. À ce titre, il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures qui répondent à leurs besoins. Il s'assure, notamment, de prendre en compte la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent.

En vue de mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement des familles et au développement des enfants, l'action du Ministère porte particulièrement sur l'accessibilité aux services de garde et sur leur qualité, sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, sur le soutien aux partenaires engagés auprès des familles et des enfants ainsi que sur une amélioration de l'information disponible en matière d'aide destinée aux familles en la rendant simple et accessible.

Le Ministère est également responsable de la coordination des interventions gouvernementales visant à favoriser le vieillissement actif, la reconnaissance et la pleine participation des personnes aînées au développement de la société québécoise. Il soutient et encourage la participation sociale, civique, professionnelle et économique des personnes aînées, voit à promouvoir une image positive du vieillissement et à lutter contre les préjugés et les stéréotypes associés à l'âge.

Enfin, le Ministère est responsable de la coordination de la mise en œuvre de toutes les actions découlant du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 « Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée ».

La mission du Curateur public est de veiller à la protection de citoyennes et de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation particulière, en plus d'offrir des services d'information et d'assistance aux tuteurs et curateurs privés, dont il surveille l'administration, ainsi qu'aux membres des conseils de tutelle.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été établis en fonction des priorités gouvernementales pour 2016-2017 dans les champs de compétence du Ministère et dans la continuité de sa planification stratégique.

ORIENTATION 1

Miser pleinement sur les leviers d'intervention du Ministère afin d'offrir aux familles et aux enfants des services adaptés à leurs besoins

Actions envisagées

- Le gouvernement du Québec s'est engagé à poursuivre la création de nouvelles places subventionnées sur tout le territoire québécois, à un rythme soutenu, afin de compléter le réseau des services de garde subventionnés d'ici 2020-2021;
- Mettre en œuvre des mesures visant à assurer la conformité et la qualité du programme éducatif, le suivi et l'amélioration continue de la qualité des interventions éducatives et évaluer la performance du réseau de services de garde.

ORIENTATION 2

Consolider l'offre de services aux familles et aux personnes âgées en soutenant des solutions innovantes et concertées et en faire la promotion

Actions envisagées

- Favoriser l'attraction, la rétention et la formation d'une main-d'oeuvre qualifiée en services de garde;
- Encourager et soutenir les milieux de travail à mettre en oeuvre des mesures de conciliation travail-famille;
- Poursuivre le soutien aux services de surveillance pour les élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans;
- Soutenir les municipalités qui désirent implanter ou mettre à jour une politique familiale;
- Assurer la coordination des actions gouvernementales en matière de lutte contre l'intimidation;
- Assurer le soutien financier de projets visant l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées partout au Québec en collaboration avec nos principaux partenaires, particulièrement les tables régionales de concertation des aînés;
- Assurer le suivi des actions inscrites dans le Plan d'action de la politique Vieillir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec 2012-2017 et du Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2017.

ORIENTATION 3

Miser sur des façons de faire efficaces et adaptées aux besoins de la clientèle et des partenaires tout en étant gagnantes pour les employés

Actions envisagées

- Améliorer l'organisation du travail et les processus de travail soutenant l'offre de service du Ministère;
- Améliorer les communications internes, la circulation et la gestion de l'information;
- Améliorer les communications auprès des clientèles et des partenaires;
- Poursuivre les efforts afin d'attirer et de conserver une main-d'oeuvre compétente et mobilisée.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 2 533,8 M\$, soit une baisse de 12,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 1

Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles, des enfants et des aînés, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Enfin, ce programme est responsable de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des engagements pris relativement à la lutte contre l'intimidation.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 64,7 M\$ en 2016-2017, soit une hausse de 8,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette hausse s'explique notamment par les budgets supplémentaires pour la pédiatrie sociale et le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide à la famille

Ce programme a pour but de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il procure les ressources pour le financement des dépenses de fonctionnement des centres de la petite enfance (CPE), des garderies subventionnées et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC), ainsi que les subventions aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial. Il finance aussi les infrastructures des CPE et les régimes de retraite et d'assurance collective à l'intention du personnel des CPE, des BC et des garderies subventionnées. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 2 389,8 M\$ en 2016-2017, soit une baisse de 30,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Plusieurs facteurs contribuent à la variation du coût de ces subventions, dont le plus important est la mise en place d'une nouvelle structure de financement pour les services de garde.

**PROGRAMME 3
Condition des aînés**

Ce programme a pour objectif de favoriser le vieillissement actif au sein de la société québécoise. Il vise à planifier, conseiller, concerter et soutenir des politiques ou mesures propices à combattre les préjugés, à favoriser la participation, la santé et la sécurité des aînés, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de respect de la diversité. Il a également pour objectif de mettre en place des mesures permettant de lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées et de soutenir de façon particulière les personnes aînées plus vulnérables.

Le budget de dépenses pour ce programme s'établit à 29,2 M\$ en 2016-2017, soit une hausse de 6,6 M\$ par rapport à la dépense probable de 2015-2016. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du budget prévu pour la Politique Vieillir et vivre ensemble.

**PROGRAMME 4
Curateur public**

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 50,1 M\$ en 2016-2017, soit une hausse de 2,6 M\$ par rapport à la dépense probable de 2015-2016. Cette hausse est notamment attribuable à la croissance des clientèles pour le régime public.

Le budget de dépenses par programmes
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Planification, recherche et administration	64 688,7	8 187,4	55 950,9	56 501,3
2. Mesures d'aide à la famille	2 389 807,6	(30 299,1)	2 388 753,6	2 420 106,7
3. Condition des aînés	29 195,9	6 550,0	24 645,9	22 645,9
4. Curateur public	50 143,7	2 643,9	47 499,8	47 499,8
Total	2 533 835,9	(12 917,8)	2 516 850,2	2 546 753,7

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables qui sont estimés à 14,5 M\$ en 2016-2017.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget vise à couvrir les investissements reliés au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques du Ministère. Ces investissements permettent d'assurer la modernisation et l'optimisation de la prestation des services du Ministère. En outre, le Curateur public dispose d'un budget de 7,1 M\$ pour couvrir ses investissements.

La variation du budget d'investissements de 4,7 M\$, dont 4,5 M\$ au Curateur public, est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
	Variation		
Immobilisations tangibles	1 700,0	1 500,0	200,0
Immobilisations en ressources informationnelles	12 715,0	(6 185,0)	18 900,0
Prêts, placements, avances et autres	1 002,0	—	1 002,0
Total	15 417,0	(4 685,0)	20 102,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Curateur public	50 143,7	47 499,8

Note : Les dépenses du Curateur public excluent les montants associés aux crédits renouvelables.

ANNEXE 2

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de soutien aux proches aidants*				
Dépenses	27 280,0	—	—	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance				
Dépenses	2 324 286,0	2 324 286,0	2 354 235,5	2 354 235,5
Investissements	—	—	—	—
Fonds pour le développement des jeunes enfants				
Dépenses	21 250,0	—	21 250,0	—
Investissements	—	—	—	—

* Aucune dépense en 2015-2016 à la suite de la suspension des versements à la Société de gestion pour le soutien aux proches aidants.

FINANCES

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Finances a pour mission de conseiller le gouvernement en matière fiscale, financière et budgétaire et de favoriser le développement économique du Québec.

À ces fins, le Ministère élabore et propose des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire, et financier. Il élabore également les politiques relatives à l'encadrement du secteur financier et assure l'encadrement des sociétés d'État. En outre, il élabore et propose des mesures incitatives de nature fiscale et économique.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité et de développement durable. Il élabore et propose des mesures d'aide financière et des mesures fiscales ciblant la croissance économique, notamment en favorisant l'investissement et l'emploi.

À titre d'organisme de gouverne, il effectue le suivi de la situation financière du gouvernement et de l'économie québécoise. Le Ministère doit ainsi surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État incluant la gestion du fonds consolidé du revenu, les opérations de financement ainsi que la gestion de la dette publique. Il lui revient d'assurer la préparation des comptes publics et autres rapports financiers du gouvernement, d'élaborer et de proposer les règles relatives aux paiements ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Il lui propose les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et organismes. De concert avec celui-ci, il élabore des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établit le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives.

Cinq organismes autres que budgétaires et six fonds spéciaux dont les opérations sont de nature financière ou économique relèvent du portefeuille ministériel.

Le Ministère assure la réalisation des activités sous la responsabilité du ministre et le conseille à l'égard de l'application des lois qui relèvent de lui.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2016-2017 sont présentés selon les orientations stratégiques.

ORIENTATION 1

Assurer une saine gestion des finances publiques

Pourcentage des ressources budgétaires : 37,6 %

Objectifs

Les objectifs poursuivis à l'égard des finances publiques consistent principalement à maintenir l'équilibre budgétaire en 2016-2017 et pour les années suivantes. En outre, les efforts seront poursuivis pour atteindre les objectifs de réduction de la dette.

Actions envisagées

- Analyser les grands enjeux auxquels fait face le Québec en matière d'économie et de finances publiques;
- Réaliser le programme de financement et gérer la dette de façon optimale;
- Effectuer le suivi du cadre financier;
- Élaborer, présenter et effectuer le suivi du budget 2016-2017;
- Préparer et publier la mise à jour économique et financière;
- Publier les comptes publics et les rapports financiers mensuels.

ORIENTATION 2

Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple

Pourcentage des ressources budgétaires : 47,0 %

Objectifs

Le maintien d'un régime fiscal compétitif et équitable, tant à l'égard des particuliers que des sociétés, constitue également un objectif important. Pour les individus, il s'agit d'assurer une redistribution équitable de la richesse et d'accroître l'incitation au travail, alors que pour les sociétés, il faut maintenir un environnement favorable à l'investissement.

Actions envisagées

- Proposer des modifications au régime fiscal, pour les particuliers et les entreprises, afin qu'il les incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois;
- Suggérer des modifications au régime fiscal afin de favoriser le développement économique, le développement social et le développement durable.

ORIENTATION 3**Mettre en place un environnement propice au développement d'une économie prospère**

Pourcentage des ressources budgétaires : 3,9 %

Objectifs

L'augmentation de la productivité est essentielle pour soutenir la croissance et maintenir le niveau de vie des citoyens. De plus, le développement des entreprises du secteur des services financiers nécessite un encadrement harmonisé avec le reste du pays et inspiré des meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

Actions envisagées

- Développer de nouvelles mesures pour accroître la productivité, notamment en encourageant davantage l'investissement privé;
- Contribuer à la mise en œuvre des initiatives et des projets à caractère économique des ministères sectoriels;
- Poursuivre les discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières;
- Effectuer une vigie et mettre à jour la législation et la réglementation du secteur financier.

ORIENTATION 4**Exercer un rôle-conseil au sein de l'appareil gouvernemental**

Pourcentage des ressources budgétaires : 11,5 %

Objectifs

Le ministère des Finances joue également un rôle de conseil et de soutien aux ministères sectoriels dans l'élaboration et la mise en place de stratégies ou de plans d'action gouvernementaux. L'expertise du personnel du Ministère permet d'assurer le financement des nouvelles initiatives dans le respect du cadre financier du gouvernement.

Actions envisagées

- Participer à l'élaboration des politiques gouvernementales en soutenant les ministères sectoriels;
- Conserver le savoir-faire et l'expertise du personnel du Ministère;
- Soutenir le gouvernement ainsi que les ministères et organismes en matière de gestion financière.

La répartition budgétaire 2016-2017 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Assurer une saine gestion des finances publiques	54,7	37,6
Divers éléments de programmes	33,6	
Programme 2, élément 3 (Frais de services bancaires)	6,1	
Programme 2, élément 7 (Provision pour moderniser les systèmes d'information en santé)	15,0	
Orientation 2 : Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple	68,4	47,0
Divers éléments de programmes	9,1	
Programme 2, élément 5 (Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles)	8,9	
Programme 2, élément 6 (Provision pour des initiatives concernant les revenus)	50,4	
Orientation 3 : Mettre en place un environnement propice au développement d'une économie prospère	5,7	3,9
Divers éléments de programmes	5,7	
Orientation 4 : Exercer un rôle-conseil au sein de l'appareil gouvernemental	16,8	11,5
Divers éléments de programmes	16,8	
Total	145,6	100,0

Note : Ces chiffres excluent 8 326,4 M\$ à l'égard des éléments de programmes suivants :

- Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 2) : 12,4 M\$;
- Service de la dette (programme 3, éléments 1, 2, 3 et 4) : 8 314,0 M\$.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

PROGRAMME 1

Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

Le budget de ce programme en 2016-2017 s'élève à 40,1 M\$, en hausse de 1,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette hausse est essentiellement liée aux ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 2

Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

Le budget de ce programme en 2016-2017 s'élève à 117,8 M\$, en hausse de 64,8 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation est principalement liée à la provision pour des initiatives concernant les revenus et à la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé dont la dépense, en 2015-2016, est comptabilisée dans d'autres ministères. En excluant ces provisions qui seront attribuées à d'autres portefeuilles en cours d'année, le budget de ce programme est de 52,4 M\$, en baisse de 0,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 3

Service de la dette

Ce programme vise à pourvoir aux paiements des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de survivants et à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés.

Les dépenses 2016-2017 affectées à ce programme augmentent de 299,0 M\$ par rapport à l'exercice financier 2015-2016. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation prévue des taux d'intérêt.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
Dépenses de programmes				
1. Direction du Ministère	40 125,0	1 338,0	38 658,7	38 787,0
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	117 840,7	64 750,4	108 284,5	53 090,3
Sous-total	157 965,7	66 088,4	146 943,2	91 877,3
Service de la dette				
3. Service de la dette	8 314 000,0	299 000,0	8 015 000,0	8 015 000,0
Total	8 471 965,7	365 088,4	8 161 943,2	8 106 877,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements en immobilisations du portefeuille « Finances » permettra au Ministère de poursuivre ses initiatives de modernisation de certains aspects de la gestion de son information afin de soutenir la réalisation de sa mission.

La réduction du budget d'investissements de 0,7 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	—	—	—
Immobilisations en ressources informationnelles	1 199,5	(711,3)	1 910,8
Prêts, placements, avances et autres	30,0	—	30,0
Total	1 229,5	(711,3)	1 940,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence du revenu du Québec	1 153 351,5	—	1 125 872,2	—
Autorité des marchés financiers	135 322,4	—	121 254,0	—
Financement-Québec	367 058,1	—	461 384,9	—
Institut de la statistique du Québec	26 259,4	12 411,4	25 789,2	12 269,8
Société de financement des infrastructures locales du Québec	700 108,0	—	640 206,0	—

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement				
Dépenses	1 472 063,2	—	1 344 431,7	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds des générations				
Dépenses	—	—	—	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds du Bureau de décision et de révision				
Dépenses	2 721,5	—	2 393,3	—
Investissements	35,0	—	57,1	—

ANNEXE 1 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du centre financier de Montréal				
Dépenses	1 323,1	—	982,5	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds du Plan Nord				
Dépenses	175 012,0	—	78 258,0	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds relatif à l'administration fiscale				
Dépenses	862 448,6	—	859 988,9	—
Investissements	—	—	—	—

FORÊTS, FAUNE ET PARCS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en tant que gestionnaire des forêts publiques, de la faune et ses habitats, ainsi que du patrimoine naturel collectif, assume la mission suivante :

- Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Deux organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre, soit :

- La Fondation de la faune du Québec dont la mission consiste à faire la promotion de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- La Société des établissements de plein air du Québec dont le mandat est d'administrer et de développer des territoires publics et des équipements touristiques. Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

De plus, le ministre est responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet aménagement durable du territoire forestier.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent à l'intérieur des cinq orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

Le premier choix du Ministère consiste à assurer une gestion et une mise en valeur des forêts du Québec de manière pérenne et créatrice de richesse. Depuis 2013, le Ministère est responsable de la planification forestière, un intrant essentiel pour assurer la continuité des activités de récolte de bois et de réalisation des travaux sylvicoles. Il soutient également des actions de valorisation du bois, notamment pour la construction bois et le développement de nouveaux produits.

Actions envisagées

- Assurer la stabilité des approvisionnements des usines forestières;
- Assurer le financement des travaux sylvicoles et la production de plants forestiers par l'entremise du volet sur l'aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles;
- Mettre en œuvre les actions de la Stratégie d'aménagement durable des forêts;
- Poursuivre l'élaboration de la stratégie nationale de production de bois;

- Favoriser la production accrue de valeur lors des interventions sylvicoles;
- Favoriser l'émergence de nouveaux produits issus de la transformation du bois;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions pour faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

ORIENTATION 2

Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

Selon une étude réalisée en 2012, les activités fauniques mobilisent plus d'un million d'adeptes, soit plus de 700 000 pêcheurs, 300 000 chasseurs et 8 000 personnes pratiquant le piégeage. On estime que les dépenses totales de ces adeptes atteignent 1,6 milliard de dollars, contribuant grandement à la vitalité économique et générant des retombées importantes pour les régions du Québec. Le Ministère mise donc sur cet atout du Québec en faisant le choix budgétaire de favoriser le développement durable de la faune et des activités qu'elle génère.

Actions envisagées

- Diversifier les produits et les activités liés à la chasse sportive du cerf de Virginie;
- Moderniser le processus de vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage.

ORIENTATION 3

Agir en collaboration avec les populations

Le Ministère a la volonté de favoriser la prospérité économique tout en mettant en œuvre des projets qui prennent en compte des préoccupations des communautés régionales et autochtones ainsi que des différentes parties prenantes. Le Ministère vise donc à informer les citoyens et les acteurs concernés pour encourager leur participation au développement des régions.

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire qui permettent l'intégration des attentes des intervenants régionaux aux orientations d'aménagement sur le territoire pour la forêt, ainsi que la consultation des plans d'aménagement forestier intégrés;
- Favoriser les partenariats avec les communautés locales et autochtones;
- Mettre à jour la Politique de consultation, comme prévu à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1);
- Mettre en œuvre les orientations visant la signature d'ententes de délégation de gestion d'un territoire de forêt de proximité;
- Soutenir la réfection des traverses de cours d'eau en forêt afin de maintenir l'accès au territoire et d'assurer la sécurité des utilisateurs.

ORIENTATION 4**Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité**

Le Ministère s'est engagé dans une démarche de développement durable où les actions intègrent les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. En plus d'avoir des mesures qui visent une utilisation pérenne des ressources, il pose des gestes concrets pour l'environnement et la biodiversité.

Actions envisagées

- Mettre en œuvre une stratégie gouvernementale pour la préservation du caribou forestier;
- Promouvoir la mise en place d'un programme de lutte contre les carpes asiatiques;
- Assurer la création d'un nouveau parc national dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et l'agrandissement de parcs nationaux du réseau actuel;
- Poursuivre l'actualisation de l'approche de gestion des risques relatifs aux feux de forêt.

ORIENTATION 5**Améliorer la performance organisationnelle**

Dans un contexte d'équilibre budgétaire gouvernemental durable, le Ministère met de l'avant des mesures pour optimiser sa performance organisationnelle tout en s'assurant de remplir efficacement sa mission.

Actions envisagées

- Recentrer les activités de recherche du Ministère sur l'amélioration de la performance de la gestion forestière;
- Réviser les modalités d'application du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- Compléter le déploiement d'un nouveau modèle de gouvernance en ressources informationnelles.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses du Ministère pour 2016-2017 s'établit à 457,1 M\$ répartis entre deux programmes : Forêts ainsi que Faune et Parcs. Il s'agit d'une augmentation de 9,7 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 1**Forêts**

Ce programme vise à gérer l'aménagement durable des forêts publiques, à participer au développement de l'industrie des produits forestiers et à la mise en valeur des forêts privées.

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 338,5 M\$, soit une augmentation de 4,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des sommes dédiées au plan d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et par les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

**PROGRAMME 2
Faune et Parcs**

Ce programme a pour objectifs la conservation, la protection, le développement, la connaissance et la mise en valeur des ressources fauniques, ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique et de ses habitats. Il permet également de développer un réseau de parcs nationaux et d'en assurer la gestion et la protection.

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 118,6 M\$, soit une augmentation de 5,7 M\$ comparativement à la dépense probable 2015-2016. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des sommes accordées au service de dette relatif aux investissements de la Société des établissements de plein air du Québec et aux ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Forêts	338 481,1	4 013,7	335 284,3	334 467,4
2. Faune et Parcs	118 569,0	5 717,6	114 767,4	112 851,4
Total	457 050,1	9 731,3	450 051,7	447 318,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 24,7 M\$ permet principalement au Ministère d'assumer ses besoins en termes d'installations durables, de véhicules de transports, d'achat de matériel et d'équipement et de développement de nouveaux systèmes informatiques. La diminution nette du budget d'investissements de 0,2 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	22 891,6	—	22 891,6
Immobilisations en ressources informationnelles	1 758,0	(150,4)	1 908,4
Prêts, placements, avances et autres	60,2	—	60,2
Total	24 709,8	(150,4)	24 860,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fondation de la faune du Québec	6 806,9	300,0	7 020,4	539,3
Société des établissements de plein air du Québec	129 839,0	31 800,0	126 800,0	27 721,0

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier				
Dépenses	518 472,9	188 552,5	468 079,5	185 976,6
Investissements	10 000,0		14 500,0	

IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le budget de dépenses 2016-2017 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 291,9 M\$.

Le budget attribué au Ministère vise à poursuivre les priorités ministérielles et gouvernementales définies par les enjeux et orientations stratégiques. Ces priorités visent une immigration en réponse aux besoins du Québec et qui contribue à la vitalité du français, le développement d'une nouvelle stratégie de services favorisant la pleine participation en français des personnes immigrantes au développement du Québec et une organisation efficiente capable de se renouveler pour mieux servir la clientèle.

Par ailleurs, le budget du Ministère comprend les sommes réservées aux autres ministères du gouvernement qui offrent des services de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes, soit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ces sommes sont regroupées dans une provision qui totalise 165,7 M\$.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2016-2017 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 291,9 M\$.

Les choix budgétaires découlent des orientations stratégiques du Ministère.

ORIENTATION 1

Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes

Le budget consacré à la révision de l'action du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion est de 0,3 M\$ en crédits de base.

Action envisagée

- La mise en œuvre, pour la première année, des mesures concernant le système d'immigration de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 Ensemble, nous sommes le Québec.

ORIENTATION 2

Sélectionner des personnes immigrantes qui comblent les besoins économiques du Québec

Le budget consacré aux activités de promotion, de prospection, d'attraction et de sélection des candidates et des candidats à l'immigration et à la réalisation des objectifs du Plan annuel d'immigration pour l'année 2016 est de 4,7 M\$. Un montant additionnel estimé à 45,9 M\$ proviendra du crédit au net¹.

Actions envisagées

- La mise en œuvre d'un système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt;
- L'admission au Québec, projetée en 2016, de 48 500 à 51 500 personnes immigrantes;
- La transformation des programmes d'immigration destinés aux gens d'affaires;
- La mise en œuvre de la stratégie de prospection, d'attraction et de promotion des travailleuses et travailleurs qualifiés.

ORIENTATION 3

Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif

Un budget de 2,0 M\$ est consacré aux activités en lien avec cette orientation, qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise au caractère pluriel de la société et à l'apport de la diversité à la prospérité du Québec.

Action envisagée

- La mise en œuvre d'une stratégie de communication incluant une campagne publicitaire, qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise au caractère pluriel de la société et à l'apport de la diversité à la prospérité du Québec.

ORIENTATION 4

Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs de milieux de vie pour poursuivre l'édification des collectivités inclusives et accueillantes

Un budget de 7,7 M\$ est consacré aux activités en lien avec cette orientation.

Action envisagée

- La mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de services ministérielle en matière de participation et d'inclusion – volets milieux accueillants et inclusifs.

¹ Les montants associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour le traitement des dossiers relatifs à la sélection des personnes immigrantes.

ORIENTATION 5**Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours**

Outre les activités du Ministère, afin d'assurer une plus grande rigueur et une plus grande transparence dans l'utilisation des sommes allouées, une provision de 165,7 M\$ est prévue en 2016-2017 aux fins de transferts à trois autres ministères qui réalisent des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, soit le MEES, le MTESS et le MSSS. Le Ministère y consacre également un budget de 98,8 M\$. Ainsi, le budget total pour cette orientation est de 264,5 M\$ pour les actions suivantes.

Actions envisagées

- La mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de services ministérielle en matière de participation et d'inclusion – volet personnes immigrantes;
- L'enrichissement de l'offre de francisation à visée professionnelle;
- Une campagne de promotion des cours de français;
- La signature des ententes avec le MEES, le MTESS et le MSSS pour les services de francisation et d'intégration et leur reddition de comptes.

ORIENTATION 6**Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et la diversité**

Un budget de 0,8 M\$ est consacré à la coordination des actions avec les acteurs associés à l'immigration et à la diversité.

Actions envisagées

- Le dépôt du rapport et des recommandations du Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger;
- Le dépôt du bilan annuel du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble.

ORIENTATION 7**Accroître la performance organisationnelle**

Un budget de 11,9 M\$ est prévu pour l'ensemble des infrastructures et des services de soutien centralisés du Ministère. Il inclut notamment la planification stratégique, la recherche, des projets d'amélioration des programmes, des services et des opérations du Ministère. Il couvre également des actions visant une approche de développement des compétences du personnel et une approche de gestion de sa contribution pour assurer l'efficacité organisationnelle.

Actions envisagées

- La poursuite du développement du nouveau système d'information IMAGINE;
- La poursuite du développement de Mon projet Québec et de la Demande de certificat de sélection du Québec (DCS) en ligne et de l'automatisation des règles d'affaires dans le cadre de la transformation du processus de sélection des travailleuses et des travailleurs qualifiés;
- L'élaboration de la politique sur la contribution du personnel.

La répartition budgétaire 2016-2017 selon les orientations

	M\$	%
Orientation 1 : Mettre en place un nouveau système d'immigration qui répond et s'adapte aux besoins du Québec et des personnes immigrantes	0,3	0,1
Orientation 2 : Sélectionner des personnes immigrantes qui comblent les besoins économiques du Québec	4,7	1,6
Orientation 3 : Valoriser la diversité ethnoculturelle pour un Québec inclusif	2,0	0,7
Orientation 4 : Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs de milieux de vie pour poursuivre l'édification des collectivités inclusives et accueillantes	7,7	2,6
Orientation 5 : Déployer une offre de services concertée et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours*	264,5	90,6
Orientation 6 : Renforcer la concertation avec les acteurs associés à l'immigration et la diversité	0,8	0,3
Orientation 7 : Accroître la performance organisationnelle	11,9	4,1
Total	291,9	100,0

* Cette orientation inclut la provision de 165,7 M\$ à transférer au MEES, MTESS et MSSS en 2016-2017.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses 2016-2017 du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » totalise 291,9 M\$ répartis en un programme : Immigration, Diversité et Inclusion.

PROGRAMME 1**Immigration, Diversité et Inclusion**

Toutes les activités du Ministère relatives à la sélection, à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, aux relations interculturelles, ainsi qu'à la planification, la recherche, l'administration et les services de soutien centralisés, sont regroupées dans ce programme. Ce dernier inclut également les sommes qui seront transférées aux trois autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation aux personnes immigrantes.

Le budget de dépenses de ce programme totalise un montant de 291,9 M\$. La variation entre ce montant et la dépense probable 2015-2016 s'explique essentiellement par le fait que celle-ci exclut les sommes transférées au MEES, au MTESS et au MSSS pour des activités de soutien à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net.

Le budget de dépenses 2016-2017 prévoit également une enveloppe additionnelle de 4,0 M\$ pour le soutien aux activités de francisation incluant une campagne de promotion des cours de français.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Immigration, Diversité et Inclusion	291 866,6	129 715,3	283 884,1	162 151,3
Total	291 866,6	129 715,3	283 884,1	162 151,3

Note : Le budget de dépenses 2016-2017 exclut les montants associés au crédit au net.

La dépense probable 2015-2016 exclut les sommes transférées au MEES, au MTESS et au MSSS pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, mais inclut les montants associés au crédit au net.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'immobilisations du portefeuille « Immigration, Diversité et Inclusion » permettra au Ministère de mettre en œuvre les orientations et les objectifs stratégiques prévus en 2016-2017 ainsi que plusieurs projets de transformation de ses services et de ses processus pour accroître sa performance. Le Ministère poursuivra notamment la modernisation de ses systèmes d'information, l'optimisation du processus de sélection des travailleuses et des travailleurs qualifiés, l'authentification des documents et le développement de nouveaux services en ligne.

La variation du budget d'investissements de 1,5 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	300,0	—	300,0
Immobilisations en ressources informationnelles	10 000,0	(1 492,0)	11 492,0
Prêts, placements, avances et autres	86,0	—	86,0
Total	10 386,0	(1 492,0)	11 878,0

JUSTICE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et de maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, la ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (RLRQ, chapitre M-19), en exerçant, notamment, les fonctions d'administrateur de la justice, de juriconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Elle assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Elle veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Elle l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. Enfin, elle établit les politiques publiques de l'État en matière de justice, y compris pour les affaires criminelles et pénales. En outre, dans son rôle de Procureure générale, elle représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques.

En sa qualité de registraire, la ministre assure la tenue des registres des droits personnels et réels mobiliers, des lobbyistes, des commissaires à l'assermentation et des lettres patentes foncières ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG).

La ministre de la Justice est également désignée par le gouvernement du Québec comme étant responsable de la lutte contre l'homophobie. Elle peut compter sur l'appui du Bureau de lutte contre l'homophobie pour veiller à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie en plus d'en assurer la coordination interministérielle.

Le ministère de la Justice appuie la ministre dans ses fonctions et l'assiste dans ses autres responsabilités. De plus, neuf organismes relèvent de l'autorité de la ministre :

- Le Conseil de la justice administrative a pour mission de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, le Tribunal administratif du travail et la Régie du logement;
- La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui a pour mission de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (RLRQ, chapitre C-12) et en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (RLRQ, chapitre A-2.01) ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (RLRQ, chapitre P-34.1);
- L'Office de la protection du consommateur surveille l'application des lois et des règlements sous sa responsabilité, dont la Loi sur la protection du consommateur (RLRQ, chapitre P-40.1). À cette fin, il exerce des activités de surveillance auprès des commerçants et reçoit les plaintes des consommateurs. De plus, l'Office informe les consommateurs de leurs droits et recours et les commençants de leurs obligations;

- La Commission des services juridiques a pour mandat de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice;
- Le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'Administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé;
- Le Directeur des poursuites criminelles et pénales dirige, pour l'État, sous l'autorité générale de la ministre de la Justice et Procureure générale, les poursuites découlant de l'application du Code criminel (L.R.C. 1985, c. C-46), de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (L.C. 2002, c. 1) et de toute autre loi fédérale pour laquelle la Procureure générale du Québec a l'autorité d'agir comme poursuivant. Il agit également comme poursuivant dans toute affaire où le Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1) trouve application. Dans l'exercice de sa charge, le directeur est d'office sous-procureur général pour les poursuites criminelles et pénales. Il est en outre, ainsi que les procureurs sous son autorité, le substitut légitime de la Procureure générale du Québec au sens du Code criminel;
- L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent;
- La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité;
- Le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Le portefeuille « Justice » comprend également cinq fonds spéciaux :

- Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels a pour mission de supporter les centres d'aide aux victimes d'actes criminels et d'autres organismes dédiés à l'aide aux victimes d'actes criminels en plus de permettre le financement d'activités de recherche d'informations ou de sensibilisation des victimes. Il est administré par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel, d'une partie de la contribution pénale et du partage des sommes d'argent récupérées dans le cadre de la lutte aux produits de la criminalité;
- Le Fonds des registres du ministère de la Justice, assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers, aux enregistrements officiels ainsi qu'aux services de certification de l'ICPG. Les revenus du Fonds proviennent des frais chargés pour ces services;
- Le Fonds Accès Justice est affecté au financement de projets ou d'activités destinés aux citoyens pour accroître l'accès à la justice. Les projets ou les activités réalisés par le Ministère ou par d'autres partenaires ont pour objectif d'aider les citoyens à mieux connaître le droit et le fonctionnement du système de justice. Il finance notamment le programme de médiation familiale, le déploiement et le fonctionnement des centres de justice de proximité et le Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice. Ce Fonds est principalement financé par la portion de la contribution pénale qui lui est affectée. L'autre source de revenus provient d'un transfert du gouvernement fédéral au regard des mesures québécoises de justice familiale. Il est administré par le Bureau du Fonds Accès Justice;

- Le Fonds du Tribunal administratif du Québec finance les activités du Tribunal administratif du Québec dont la mission est citée précédemment;
- Le Fonds relatif aux contrats publics a pour but la récupération des sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de l'adjudication, de l'attribution ou de la gestion de contrats publics. Afin de réaliser la mission du Fonds, le Programme de remboursement volontaire à durée déterminée visant à permettre que soient remboursées de telles sommes lorsqu'il aurait pu y avoir fraudes ou manœuvres dolosives, est entré en vigueur le 2 novembre 2015.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » pour l'année 2016-2017 s'élève à 868,3 M\$. Les choix budgétaires du Ministère permettent le maintien des activités sous la responsabilité de la ministre de la Justice et l'amélioration de l'accessibilité à la justice. Ils tiennent compte des orientations stratégiques du Ministère qui suivent.

ORIENTATION 1

Promouvoir et favoriser l'accessibilité à la justice et au droit pour le citoyen

Actions envisagées

- Bonification de l'accessibilité à l'aide juridique par une hausse des seuils d'admissibilité au niveau du salaire minimum, et ce, depuis le 1^{er} janvier 2016, ce qui permet à un plus grand nombre de citoyens de pouvoir faire appel à ce régime de façon gratuite;
- Poursuite de l'offre de séances sur la parentalité après la rupture;
- Poursuite du programme de médiation familiale;
- Poursuite du financement des six centres de justice de proximité;
- Poursuite des travaux visant la mise en ligne d'un nouveau site Web du Ministère;
- Poursuite des travaux de révision du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- Révision de l'offre de services en matière familiale;
- Réalisation de la consultation en droit de la famille;
- Réalisation des travaux et d'analyses en vue de proposer une réforme des cours municipales;
- Mise en application d'une politique sur la prévention et le règlement des différends dans l'administration gouvernementale.

ORIENTATION 2

Améliorer le fonctionnement du système judiciaire

Actions envisagées

- Poursuite du projet pilote de médiation obligatoire aux petites créances découlant d'un contrat de consommation dans les districts judiciaires de Gatineau et de Terrebonne;
- Réalisation des actions prévues au plan annuel de transformation de la justice dont :
 - Poursuite des travaux visant la mise en place d'une solution novatrice permettant de déposer une demande ou une réponse en ligne pour les petites créances et le paiement en ligne pour le citoyen;
 - Poursuite des travaux visant la mise en place d'une solution novatrice permettant le dépôt et la gestion des documents technologiques en matière pénale et aux petites créances.
- Mise en place d'une nouvelle Division des dossiers spéciaux en matière pénale en collaboration avec la Cour du Québec.

ORIENTATION 3

Promouvoir une société juste pour toutes et tous, quels que soient son orientation sexuelle ou l'identité de genre

Action envisagée

- Poursuite de la coordination interministérielle en matière de lutte contre l'homophobie.

ORIENTATION 4

Faire émerger une nouvelle culture organisationnelle qui favorise l'innovation, la mobilisation du personnel et l'application des principes de l'intelligence collective

Actions envisagées

- Poursuite des travaux visant la conception et la mise en œuvre d'une gouvernance stratégique;
- Mise en œuvre de nouvelles approches favorisant l'innovation dans la gestion et encourageant l'amélioration continue des façons de faire;
- Mise en place de mesures en vue d'assurer une plus grande efficacité et efficience des activités légistiques et de conseil juridique;
- Révision du mode de financement des services de justice en conformité avec les orientations et pratiques énoncées à la politique de tarification du Ministère.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses du portefeuille « Justice » s'établit à 868,3 M\$ en 2016-2017, soit 13,1 M\$ de plus que la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 1 **Activité judiciaire**

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire.

Il comprend également le comité mandaté pour évaluer la rémunération des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi que pour formuler des recommandations au gouvernement.

Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 118,3 M\$ en 2016-2017, en hausse de 3,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette hausse est principalement attribuable à la rémunération du personnel et à l'accélération du traitement judiciaire des dossiers spéciaux en matière pénale.

PROGRAMME 2 **Administration de la justice**

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 283,0 M\$ en 2016-2017, en baisse de 3,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cet écart résulte, en partie, de la mise en œuvre de mesures de contrôle des dépenses.

PROGRAMME 3 **Justice administrative**

Ce programme vise à assurer la part du ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (RLRQ, chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 14,5 M\$ en 2016-2017, en hausse de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cet écart résulte principalement de la hausse de la contribution du ministère de la Justice au Tribunal administratif du Québec.

PROGRAMME 4

Accessibilité à la justice

Ce programme vise à offrir des services d'aide juridique aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux et ayant un rapport avec la justice, de l'aide aux recours collectifs de même que certaines autres mesures visant l'accessibilité à la justice notamment en matière de médiation familiale.

Le budget de dépenses de ce programme est de 182,3 M\$ en 2016-2017, en hausse de 7,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cet écart s'explique principalement par les coûts liés à la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique ainsi qu'à la hausse des tarifs des avocats de pratique privée représentant des bénéficiaires de l'aide juridique.

PROGRAMME 5

Autres organismes relevant de la ministre

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir, l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 23,2 M\$ en 2016-2017, en hausse de 0,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 6

Poursuites criminelles et pénales

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 121,9 M\$ en 2016-2017 comparativement à une dépense probable de 127,0 M\$ en 2015-2016. Cette baisse de 5,2 M\$ résulte principalement d'un transfert de 3,6 M\$ en 2015-2016 provenant de la provision pour augmenter tout crédit pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances, la mise en œuvre de mesures structurantes pour améliorer l'efficacité de l'organisation et par les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 7

Indemnisation et reconnaissance

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 125,1 M\$ en 2016-2017, en hausse de 10,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette augmentation est attribuable, entre autres, au financement de la hausse du coût de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Activité judiciaire	118 338,1	3 225,7	115 038,3	115 112,4
2. Administration de la justice	283 005,0	(3 574,2)	283 964,2	286 579,2
3. Justice administrative	14 515,6	286,4	14 229,2	14 229,2
4. Accessibilité à la justice	182 302,6	7 597,2	176 305,4	174 705,4
5. Autres organismes relevant du ministre	23 156,5	293,3	22 863,2	22 863,2
6. Poursuites criminelles et pénales	121 869,2	(5 173,8)	123 411,8	127 043,0
7. Indemnisation et reconnaissance	125 103,8	10 400,0	114 703,8	114 703,8
Total	868 290,8	13 054,6	850 515,9	855 236,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements s'établit à 23,0 M\$. La variation du budget d'investissements de 0,8 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements (en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	986,1	(50,0)	1 036,1
Immobilisations en ressources informationnelles	21 929,5	(703,6)	22 633,1
Prêts, placements, avances et autres	43,1	—	43,1
Total	22 958,7	(753,6)	23 712,3

ANNEXE 1**LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES****Les organismes budgétaires**

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Comité de la rémunération des juges	208,8	203,8
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	300,0	300,0
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 164,0	14 938,0
Conseil de la justice administrative	455,1	452,2
Conseil de la magistrature	2 439,6	2 434,1
Directeur des poursuites criminelles et pénales	121 569,2	126 743,0
Office de la protection du consommateur	7 992,5	7 925,2
Tribunal des droits de la personne	285,3	268,5

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des services juridiques	191 997,5	182 302,6	174 377,6	173 744,6
Fonds d'aide aux recours collectifs	4 345,9	—	3 330,0	—
Office des professions du Québec	11 206,4	—	10 885,4	—
Société québécoise d'information juridique	14 184,5	—	14 314,0	—

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds Accès Justice				
Dépenses	15 406,0	—	10 057,7	544,1
Investissements	4,0	—	—	—
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels				
Dépenses	25 231,9	—	21 541,1	—
Investissements	80,0	—	5,0	—
Fonds des registres du ministère de la Justice				
Dépenses	38 115,8	—	33 482,4	—
Investissements	1 530,0	—	3 069,9	—
Fonds du Tribunal administratif du Québec				
Dépenses	40 227,8	14 060,5	40 007,1	13 077,7
Investissements	1 165,7	—	1 165,7	—
Fonds relatif aux contrats publics				
Dépenses	4 165,0	—	—	—
Investissements	—	—	—	—

RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Relations internationales et Francophonie » a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale. À cette fin, il planifie, organise et dirige l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle des ministères et organismes et coordonne leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Compte tenu du mandat qui lui est confié, les principales responsabilités du Ministère sont :

- De conseiller le gouvernement et de développer des politiques sur toute question ayant trait aux relations internationales;
- D'établir et de maintenir des relations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales;
- De veiller à la négociation et à la mise en œuvre d'ententes internationales;
- De veiller aux intérêts du Québec lors de la négociation d'accords internationaux et au respect de ses engagements internationaux;
- De poursuivre la mise en œuvre de la politique internationale qui favorise le rayonnement et le développement du Québec;
- De maintenir la diplomatie économique et culturelle pour le développement des entreprises du Québec;
- De renouveler le modèle de gouvernance de l'action internationale du Québec en soutenant une culture de concertation et de collaboration avec les ministères et organismes et les nouveaux acteurs de la diplomatie;
- D'assurer la représentation du Québec à l'étranger.

En plus de ses fonctions de conseil, de représentation et de négociation, les responsabilités du Ministère se traduisent par divers programmes et services touchant notamment l'organisation de missions gouvernementales à l'étranger et la réalisation d'activités de coopération, d'échanges et d'aide internationale.

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie est en outre responsable de quatre organismes voués à la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires du Ministère en 2016-2017 s'inscrivent dans les orientations du Plan stratégique 2014-2018.

ORIENTATION 1

Déployer une diplomatie renouvelée pour le développement et le rayonnement du Québec

La prospérité du Québec tient, en grande partie, de sa capacité à promouvoir ses intérêts, son attractivité et sa crédibilité auprès des acteurs de la scène internationale. Dans cette optique, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie continue de développer sa capacité d'action à partir des réseaux d'influence à l'étranger comme au Québec.

Action envisagée

- Poursuite de la reconfiguration des activités de la diplomatie d'influence et d'appui aux intérêts du Québec en 2016-2017.

ORIENTATION 2

Distinguer le Québec à l'étranger

En 2017, le ministère des Relations internationales et de la Francophonie célébrera le 50^e anniversaire de son action internationale. Il entend procéder à un exercice de redéfinition de la gouvernance de l'action internationale du Québec en se basant sur la cohérence de son identité distinctive, ses nouveaux créneaux d'excellence, ses priorités et la synergie des acteurs québécois de la politique internationale.

Action envisagée

- Consolidation de la nouvelle configuration du réseau à l'étranger afin de permettre, comme prévu, l'atteinte de résultats à long terme.

ORIENTATION 3

Miser sur l'agilité organisationnelle pour une gestion optimale et innovante

La constante évolution de la scène internationale réclame une organisation apprenante, qui sait suivre et même anticiper les mutations. L'agilité de notre organisation est la réponse aux défis qui demandent performance, efficacité et rigueur.

Actions envisagées

- Poursuite de l'amélioration de la performance de l'organisation par la gestion stratégique d'emplois ciblés, soit les professionnels de la diplomatie;
- Continuité du processus dans la reconfiguration interne des ressources accentuant la mobilité et l'optimisation de ces dernières.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

En 2016-2017, le budget de dépenses du ministère des Relations internationales et de la Francophonie s'élève à 93,8 M\$, en baisse de 0,7 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice précédent.

PROGRAMME 1

Affaires internationales

Ce programme vise à promouvoir et à défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

La variation de 0,7 M\$ du Budget de dépenses 2016-2017 par rapport à la dépense probable 2015-2016 s'explique principalement par la réorganisation des bureaux à l'étranger effectuée en cours d'exercice.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Affaires internationales	93 823,2	(650,6)	94 781,9	94 473,8
Total	93 823,2	(650,6)	94 781,9	94 473,8

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le Ministère agit indépendamment de la Société québécoise des infrastructures au plan de la gestion et de l'administration de ses espaces de bureaux à l'étranger. Ainsi, le Ministère gère les baux des espaces loués et effectue, lorsque l'investissement est jugé rentable et stratégique, l'acquisition de bâtiments. Il en va de même en cas de disposition. Que les bâtiments appartiennent ou non au gouvernement du Québec, ceux-ci doivent être entretenus convenablement afin de rencontrer les obligations envers les propriétaires de lieux loués ou encore, de maintenir ou d'améliorer la valeur des immeubles appartenant au Ministère. Aussi, afin d'atteindre ces objectifs et en fonction des orientations gouvernementales, des projets de rénovation, d'amélioration et de consolidation d'actifs ont été réalisés en 2015-2016, et d'autres, de moindre importance, sont prévus en 2016-2017.

La variation du budget d'investissements de 5,2 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	4 500,0	(4 941,8)	9 441,8
Immobilisations en ressources informationnelles	800,0	(208,2)	1 008,2
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	—	1 000,0
Total	6 300,0	(5 150,0)	11 450,0

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2 066,9	1 415,3	2 005,9	1 415,3
Office Québec-Monde pour la jeunesse	5 410,6	1 082,0	5 341,2	1 082,0

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur les orientations générales en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer le financement du système et la coordination interrégionale des services, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

Pour réaliser sa mission, le Ministère travaille en étroite collaboration avec les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, notamment les établissements de santé et de services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et autres organismes.

La Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015, a pour objectif de favoriser et de simplifier l'accès aux services pour la population, de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et d'accroître l'efficacité et l'efficacités de ce réseau. La mise en place de réseaux territoriaux de santé et de services sociaux regroupés sous un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), ci-après appelés centres intégrés, permet l'intégration territoriale des services de santé et des services sociaux axés sur la proximité et la continuité de services.

Le centre intégré a pour responsabilités, notamment, de dispenser l'ensemble des services à la population et de répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition, dans le respect des enveloppes allouées par programme-services. De plus, la Loi prévoit que le financement et la reddition de comptes financière des établissements de santé et de services sociaux devront se faire en fonction des programmes-services.

La structure budgétaire de financement des établissements en programmes-services et en programmes-soutien se retrouve dans les éléments du programme 02 – Services dispensés à la population.

Un programme-services désigne un ensemble de services et d'activités organisé dans le but de répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services sociaux ou encore aux besoins d'un groupe de personnes qui partagent une problématique commune. Les programmes-services sont les suivants : Santé publique, Services généraux - activités cliniques et d'aide, Soutien à l'autonomie des personnes âgées, Déficience physique, Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, Jeunes en difficulté, Dépendances, Santé mentale ainsi que Santé physique.

Un programme-soutien désigne un ensemble d'activités de nature administrative et technique en appui aux programmes-services. Les programmes-soutien sont les suivants : Administration, Soutien aux services ainsi que Gestion des bâtiments et des équipements.

L'Office des personnes handicapées du Québec a pour mission de faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1). Dans cette optique, l'Office joue un rôle de coordination et d'évaluation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille. Il promeut les intérêts de celles-ci, les informe, les conseille, les assiste et les représente individuellement et collectivement. L'Office doit également s'assurer que, dans les limites de la loi, les ministères et leurs réseaux, les municipalités et les organismes poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer les personnes handicapées et de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie en société.

La RAMQ administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie. La RAMQ agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants des secteurs de la santé et des services sociaux et de la recherche.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

ORIENTATION 1

Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie et la prévention des problèmes de santé

Actions envisagées

- Promouvoir les avantages d'une bonne alimentation, de l'activité physique ainsi que de la réduction de l'usage du tabac;
- Mettre en place des mesures de prévention en santé.

ORIENTATION 2

Offrir des services et des soins accessibles, intégrés et de qualité au bénéfice des usagers

Actions envisagées

- Mettre en œuvre le nouveau Programme de financement et de soutien professionnel pour les groupes de médecine familiale (GMF) afin d'assurer l'accès, en temps opportun, à des services interdisciplinaires de première ligne;
- Améliorer les services de soutien à domicile;
- Participer au programme de formation des infirmières praticiennes spécialisées pour augmenter le nombre qui se joindra aux cliniques médicales et aux établissements publics;
- Poursuivre les travaux entourant les chantiers sur la pertinence des soins, en collaboration avec l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;
- Mettre en place les moyens nécessaires afin d'assurer des soins et des services spécialisés dans des délais médicalement acceptables.

ORIENTATION 3

Implanter une culture d'organisation innovante et efficiente dans un contexte de changement

Actions envisagées

- Poursuivre les travaux portant sur le financement axé sur le patient;
- Accompagner le réseau de la santé et des services sociaux dans un contexte de changement;
- Continuer l'informatisation du réseau de la santé et des services sociaux.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 33 739,1 M\$, soit une hausse de 2,4 % par rapport à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 1

Fonctions de coordination

Ce programme vise à procurer au Ministère ainsi qu'à l'organisme-conseil les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en œuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins et à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux.

La croissance de ce programme en 2016-2017 par rapport à la dépense probable 2015-2016 est de 0,9 M\$. Cet écart est principalement attribuable aux ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 2

Services dispensés à la population

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être qui répondent aux besoins qui touchent l'ensemble de la population ou à des problématiques particulières.

La croissance de ce programme en 2016-2017 par rapport à la dépense probable 2015-2016 est de 637,0 M\$. Cette croissance est principalement attribuable à l'impact des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016, des contributions du gouvernement à titre d'employeur et des régimes de retraite, totalisant 317,2 M\$, à la variation du service de la dette de 187,8 M\$, à l'indexation des dépenses autres que salariales de 64,5 M\$, à la couverture de priorités d'équité interrégionale relatives à certains dossiers de 100,0 M\$, ainsi qu'à l'augmentation du budget dédié au système du sang de 12,3 M\$.

Des crédits additionnels de 88,0 M\$ sont aussi accordés pour augmenter les services à la population, dont 60,0 M\$ pour les services à domicile, 5,0 M\$ pour le développement des services à des enfants et adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme, 2,0 M\$ pour l'amélioration des saines habitudes de vie et la prévention en santé, 15,0 M\$ pour augmenter l'accès en chirurgie et 6,0 M\$ pour les centres de désintoxication.

S'ajoute également un montant de 81,0 M\$ en affectation au Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux pour compenser en partie la perte de revenus découlant de la fin progressive de la contribution santé.

Des mesures d'optimisation de l'ordre de 245,0 M\$ ont été appliquées relatives à la pertinence et à l'efficacité des services en santé physique et à l'approvisionnement en commun visant des regroupements d'achats.

PROGRAMME 3

Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Le budget de dépenses de ce programme s'élève à 12,7 M\$, en hausse de 0,1 M\$ comparativement à la dépense probable pour l'exercice financier 2015-2016. Cette augmentation découle des ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 4

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et les frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de dépenses augmente de 136,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette augmentation découle principalement des ajustements prévus à la rémunération des professionnels de la santé, incluant les ententes avec les fédérations médicales, et des variations de coûts dans les autres programmes.

Le budget administratif de la RAMQ a été augmenté de 0,6 M\$ pour couvrir les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Fonctions de coordination	137 475,3	934,9	136 253,2	136 540,4
2. Services dispensés à la population	23 405 474,6	636 967,6	22 859 371,2	22 768 507,0
3. Office des personnes handicapées du Québec	12 658,4	112,5	12 545,9	12 545,9
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	10 183 461,8	136 932,5	10 046 529,3	10 046 529,3
Total	33 739 070,1	774 947,5	33 054 699,6	32 964 122,6

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements de 4,2 M\$ permet au Ministère d'assumer ses besoins en développement de projets informatiques et en achats de matériel et d'équipement en fonction de ses activités.

La variation du budget d'investissements de 1,3 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	195,0	—	195,0
Immobilisations en ressources informationnelles	4 029,3	(1 340,9)	5 370,2
Prêts, placements, avances et autres	—	—	—
Total	4 224,3	(1 340,9)	5 565,2

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Commissaire à la santé et au bien-être	2 921,9	2 896,4
Office des personnes handicapées du Québec	12 658,4	12 545,9

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Corporation d'urgences-santé	129 394,6	97 167,3	130 267,2	96 148,6
Fonds de l'assurance médicaments	3 683 740,2	2 591 386,6	3 584 550,8	2 554 699,9
Héma-Québec	448 390,0	36 423,0	383 818,9	36 130,8
Institut national de santé publique du Québec	69 395,1	53 166,2	67 424,2	50 689,2
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	20 142,9	14 695,9	16 884,4	14 393,6
Régie de l'assurance maladie du Québec	12 131 744,6	8 156 122,5	11 910 078,2	8 051 243,9

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux				
Dépenses	1 539 000,0	81 000,0	1 537 000,0	—
Investissements	—	—	—	—
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux				
Dépenses	209 975,7	171 432,3	215 863,5	174 435,0
Investissements	18 204,4	—	6 459,9	—
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie				
Dépenses	40 171,5	—	20 000,0	—
Investissements	—	—	—	—

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Sécurité publique a pour mission d'assurer, de concert avec ses partenaires, la sécurité publique au Québec. Le Ministère et les organismes composant le portefeuille ministériel interviennent dans les secteurs d'activité suivants :

- La prévention de la criminalité, de la récidive et des décès survenant dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le maintien de la paix et de l'ordre public, l'intervention policière et la protection publique;
- La protection des membres du Conseil exécutif;
- Les services correctionnels;
- La sécurité civile et les services de sécurité incendie;
- L'administration des permis et licences d'alcool, de courses de chevaux, de jeux et des sports de combat professionnels;
- Les expertises judiciaires;
- La libération conditionnelle des personnes contrevenantes;
- Le traitement des plaintes et des citations à comparaître en déontologie policière;
- La formation des policiers et des pompiers;
- La coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption et la collusion en matière contractuelle dans le secteur public;
- Les enquêtes indépendantes relatives à des opérations policières.

Afin d'accomplir sa mission, le ministère de la Sécurité publique compte sur la collaboration et l'expertise de directions générales, à savoir les Affaires policières, la Sécurité civile et sécurité incendie, les Services correctionnels, les Services à la gestion ainsi que la Sûreté du Québec.

De plus, neuf organismes relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau des enquêtes indépendantes, du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de la Régie des alcools, des courses et des jeux, du Commissaire à la lutte contre la corruption, de l'École nationale de police du Québec et de l'École nationale des pompiers du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les principaux choix budgétaires retenus en 2016-2017 sont liés aux trois orientations du Plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Sécurité publique et reflètent celles contenues au Plan stratégique 2012-2016 de la Sûreté du Québec.

ORIENTATION 1

Assurer des interventions concertées répondant aux besoins des citoyens

Le Ministère entend contribuer au développement de l'expertise et des connaissances en lien avec sa mission et poursuivre sa collaboration avec ses partenaires.

Actions envisagées

- Poursuivre, en partenariat, les actions découlant de la Politique en sécurité routière 2013-2020, dans l'objectif de maintenir à la baisse les collisions causant des lésions corporelles ou la mort;
- Favoriser le développement des connaissances pour la prévention et la préparation de la société québécoise face aux différents risques de sinistre;
- Effectuer le suivi de la prestation des services policiers dans les communautés autochtones, en conformité avec les ententes;
- Poursuivre les projets de construction et de rénovation des infrastructures carcérales ainsi que la mise en opération de nouveaux établissements de détention;
- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Déployer les opérations du Bureau des enquêtes indépendantes.

ORIENTATION 2

Favoriser la prévention et l'utilisation de pratiques adéquates et adaptées aux risques émergents

La prévention vise à éviter la survenance de crimes ou de sinistres ou, s'ils se produisent, à limiter leurs conséquences. De par sa mission, le Ministère doit être en mesure de s'adapter à un environnement en évolution où des nouveaux risques sont constamment en émergence.

Actions envisagées

- Poursuivre les efforts de prévention par des initiatives visant à rejoindre les jeunes vulnérables aux risques de délinquance;
- Procéder à l'ajout de dispositifs de sécurité dans certains établissements de détention et collaborer à la mise en place de mesures de sécurité dans les palais de justice du Québec;
- Poursuivre les initiatives de soutien à la lutte contre les économies souterraines et autres phénomènes criminels;
- Contribuer aux efforts de lutte contre la corruption, la collusion, la malversation, la fraude et l'évasion fiscale dans le secteur public;

- Poursuivre la mise en œuvre de la Politique québécoise en sécurité civile;
- Poursuivre l'inspection des organisations policières et les contrôles de conformité en milieu correctionnel;
- Assurer un suivi des menaces envers la sécurité de l'État;
- Poursuivre les audits des centres d'urgence 9-1-1 ainsi que dans certains centres secondaires d'appels d'urgence;
- Offrir aux personnes contrevenantes, qu'elles soient en détention ou dans la communauté, des programmes, des activités et des services de soutien à la réinsertion sociale;
- Coordonner la mise en œuvre des mesures en sécurité incendie découlant des recommandations du rapport Delâge;
- Participer aux efforts de prévention et de lutte contre la radicalisation.

ORIENTATION 3

Améliorer la performance de l'organisation en misant sur les personnes et des façons de faire efficaces

Le Ministère contribuera activement au retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement tout en maintenant l'efficacité dans le développement de ses programmes, notamment en mettant en place une fonction d'évaluation de programmes et en poursuivant sa démarche d'amélioration de sa performance organisationnelle.

Actions envisagées

- Optimiser la structure organisationnelle de la Sûreté du Québec;
- Initier les activités de révision des programmes.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 1 350,6 M\$, soit une augmentation de 1,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016.

PROGRAMME 1

Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion de l'ensemble des activités du Ministère. Il vise également à protéger la société en participant à l'administration de la justice et en assurant aux personnes contrevenantes en détention ou suivies dans la communauté, des services pour favoriser leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire et à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que la sécurité de certains édifices gouvernementaux.

Ce programme assure aussi l'inspection des services de police et finance les services policiers autochtones. Il veille à la mise en place des mesures et des activités de prévention et d'atténuation des risques pour éviter qu'un sinistre, portant atteinte à la sécurité des personnes et de leurs biens, se produise, ou le cas échéant, pour faciliter le retour à la normale.

Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 694,4 M\$, en hausse de 21,6 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cet écart résulte notamment de l'effet combiné des éléments suivants, soit la mise en opération planifiée de nouveaux établissements de détention, le transfert des sommes au cours de 2015-2016 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité et la mise en place de mesures d'économies en 2016-2017.

PROGRAMME 2

Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 609,1 M\$, en baisse de 22,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique principalement par le transfert des sommes au cours de 2015-2016 de la provision pour des initiatives concernant les revenus du ministère des Finances pour des activités de lutte contre certains types de criminalité et la mise en place de mesures d'économies en 2016-2017.

Les activités de la Sûreté du Québec sont également financées par des revenus gérés dans un fonds spécial lesquels proviennent principalement de la somme payable par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, de la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la vérification des antécédents judiciaires et des escortes de véhicules hors normes. De plus, ces activités sont également financées par des revenus en provenance du gouvernement fédéral pour le contrôle des armes à feu, lesquels sont gérés dans un compte à fin déterminée.

PROGRAMME 3

Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend sept organismes budgétaires soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux qui a la responsabilité, en tout ou en partie, de l'encadrement, de la surveillance et du contrôle des activités dans les secteurs des boissons alcooliques, des courses de chevaux, des jeux et des sports de combat professionnels;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner le cas des personnes détenues admissibles à une libération conditionnelle;
- Le Bureau du coroner qui est chargé d'investiguer ou d'enquêter sur les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les agents de protection de la faune, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions et les agents de la paix agissant au sein de l'Unité permanente anticorruption (UPAC);

- Le Comité de déontologie policière qui est un tribunal administratif spécialisé ayant pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière, d'accorder une excuse à un policier dont la conduite a été reconnue dérogatoire et de réviser les décisions du Commissaire lorsqu'il rejette une plainte après enquête;
- Le Commissaire à la lutte contre la corruption qui est chargé d'assurer la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption en matière contractuelle dans le secteur public et de contribuer à favoriser la confiance du public dans les marchés publics;
- Le Bureau des enquêtes indépendantes qui est responsable de mener toute enquête dont il est chargé par le ministre lorsqu'une personne, autre qu'un policier en devoir, décède, subit une blessure grave ou est blessée par une arme à feu utilisée par un policier ou dans le cas d'allégation relative à une infraction criminelle commise par un policier ou un constable spécial.

Un budget de dépenses de 47,2 M\$ est alloué à ce programme, en hausse de 1,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique notamment par le déploiement des opérations du Bureau des enquêtes indépendantes en 2016-2017 ainsi que par certains facteurs d'indexation.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	694 365,3	21 566,3	655 535,7	672 799,0
2. Sûreté du Québec	609 071,5	(22 404,7)	615 791,2	631 476,2
3. Organismes relevant du ministre	47 210,3	1 860,1	46 690,2	45 350,2
Total	1 350 647,1	1 021,7	1 318 017,1	1 349 625,4

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements du portefeuille « Sécurité publique » est de 30,1 M\$. De ce montant, 13,0 M\$ sont alloués au Ministère et aux organismes relevant du ministre, excluant la Sûreté du Québec. Ce budget est constitué des sommes requises pour les nouvelles initiatives et le parachèvement de développements informatiques.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 17,1 M\$ est constitué principalement des sommes requises en immobilisations pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés.

La réduction du budget d'investissements de 4,2 M\$ est attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	13 962,9	(9,4)	13 972,3
Immobilisations en ressources informationnelles	16 017,9	(4 230,9)	20 248,8
Prêts, placements, avances et autres	72,4	—	72,4
Total	30 053,2	(4 240,3)	34 293,5

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires

(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Bureau des enquêtes indépendantes	3 977,8	2 828,0
Bureau du coroner	7 821,1	7 736,0
Comité de déontologie policière	1 789,1	1 770,0
Commissaire à la déontologie policière	3 354,9	3 311,3
Commissaire à la lutte contre la corruption	11 565,5	10 128,5
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 796,5	4 741,3
Régie des alcools, des courses et des jeux	13 905,4	14 835,1

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
École nationale de police du Québec	33 240,2	5 779,8	33 008,2	4 296,7
École nationale des pompiers du Québec	2 624,0	377,2	2 153,7	406,0

LE FONDS SPÉCIAL

Les dépenses du fonds spécial

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds des services de police				
Dépenses	578 345,8	278 306,0	571 488,2	270 541,7
Investissements	15 275,6		8 222,5	

TOURISME

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Tourisme a pour mission de soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants associés à ce développement et à cette promotion, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

L'action du Ministère s'adresse aux touristes et aux entrepreneurs de l'industrie touristique. Aux premiers, en offrant des services d'accueil, de renseignements touristiques et d'assistance pour la réservation de produits touristiques et en réalisant des activités de promotion et de commercialisation de la destination québécoise, principalement sur des marchés ciblés hors Québec. Aux seconds, en les accompagnant, les conseillant et les soutenant, soit financièrement ou techniquement, dans la réalisation de leurs projets d'investissements et de développement de produits touristiques afin de renouveler l'offre touristique.

À ces fins, le ministère du Tourisme s'appuie sur un réseau de partenaires composé notamment d'associations sectorielles et régionales, de même que de ministères et organismes gouvernementaux.

La ministre du Tourisme a également la responsabilité légale de la Régie des installations olympiques, de la Société du Centre des congrès de Québec et de la Société du Palais des congrès de Montréal.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice 2016-2017 s'appuient sur les responsabilités actuelles du Ministère, lesquelles se fondent sur la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020. Ils se déclinent dans la perspective du développement économique et de la recherche d'une prospérité durable dans le secteur de l'activité touristique.

ORIENTATION 1

Favoriser la concertation et le partenariat avec les intervenants associés au développement du tourisme

Pour réaliser l'orientation 1, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

- Assurer la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 et du Plan d'action 2016-2020 qui en découle;
- Assumer le leadership d'un partenariat continu.

Actions envisagées

- Collaborer à la mise en place du nouveau modèle d'affaires en promotion et commercialisation;
- Favoriser une action concertée avec les autorités gouvernementales, les représentants régionaux, dont les associations touristiques régionales, les représentants sectoriels de l'industrie, dont les associations touristiques sectorielles et les entrepreneurs privés.

ORIENTATION 2

Assurer la promotion et la commercialisation de la destination Québec

Pour réaliser l'orientation 2, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

- Accroître la notoriété et le rayonnement de la destination québécoise;
- Démontrer le caractère unique et distinctif du Québec;
- Harmoniser les actions promotionnelles afin d'assurer la cohésion de l'image de marque;
- Arrimer les choix promotionnels en regard des marchés ciblés afin d'attirer davantage de touristes.

Actions envisagées

- Assurer des activités « d'intelligence de marché » afin de reconnaître les produits touristiques demandés, d'évaluer les destinations concurrentes, de connaître les attentes de la clientèle et de comprendre ses comportements;
- Renforcer, de concert avec l'industrie, les actions promotionnelles grâce à l'utilisation de la marque « QuébecOriginal », accroître la notoriété du Québec et se démarquer de la concurrence en se présentant comme une destination plus distinctive et attractive;
- Recourir à des stratégies de marketing différenciées en ciblant en priorité les marchés canadien, américain et européen, mais également les marchés porteurs comme la Chine;
- Affirmer sa présence dans les réseaux sociaux et dans l'environnement Web 2.0.

ORIENTATION 3

Susciter et soutenir le développement durable de produits touristiques

Pour réaliser l'orientation 3, le Ministère entend cibler les objectifs suivants :

- Renouveler l'offre touristique par des produits porteurs et concurrentiels de niveau international;
- Favoriser la croissance des entreprises touristiques;
- Améliorer l'environnement d'affaires.

Actions envisagées

- Assurer le déploiement des stratégies sectorielles;
- Poursuivre l'aide financière aux festivals et événements touristiques.

ORIENTATION 4**Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques**

Pour réaliser l'orientation 4, le Ministère entend cibler l'objectif suivant :

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020, organiser et valoriser les services d'accueil, en tenant compte de l'évolution rapide des technologies.

Actions envisagées

- Amorcer les travaux en vue de l'adoption d'une stratégie d'accueil touristique en collaboration avec l'industrie touristique;
- Renforcer le rôle et la portée de la place d'un marché électronique de l'industrie touristique en procédant à l'amélioration du Système québécois de gestion de la destination, en collaboration avec les partenaires;
- Mettre en œuvre les modifications apportées à la Loi sur les Établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2) ainsi qu'au Règlement sur les Établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1) qui permettront de mieux régir l'hébergement touristique illégal.

LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES****PROGRAMME 1****Promotion et développement du tourisme**

Le Programme de promotion et de développement du tourisme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et en concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec sur les marchés hors Québec ainsi qu'en exploitant des installations publiques à caractère touristique.

Le budget de ce programme en 2016-2017 s'élève à 138,0 M\$, en hausse de 15,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. La variation s'explique principalement par le plan d'immobilisations de la Régie des installations olympiques.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Promotion et développement du tourisme	138 004,4	15 516,6	123 487,8	122 487,8
Total	138 004,4	15 516,6	123 487,8	122 487,8

ANNEXE 1

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires
 (en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Régie des installations olympiques	60 271,0	37 935,0	42 780,7	21 275,0
Société du Centre des congrès de Québec	27 053,6	16 564,6	25 180,3	16 144,7
Société du Palais des congrès de Montréal	55 726,6	34 123,3	57 348,8	33 450,3

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses du fonds spécial
 (en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds de partenariat touristique				
Dépenses	137 449,4	49 381,5	138 442,5	51 617,8
Investissements	450,0		796,7	

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le Ministère agit comme un acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport au Québec. Il s'engage à offrir une gestion compétente, rigoureuse et innovatrice des réseaux et des services dont il a la responsabilité directe. Le Ministère s'appuie sur une collaboration étroite avec ses partenaires publics et des secteurs associatif, éducatif et privé, dans un contexte de partage des responsabilités, pour offrir des systèmes de transport efficaces, innovants et accessibles ainsi que de l'information pertinente et de qualité qui répondent aux besoins de la population et des entreprises de toutes les régions du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent notamment par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien technique et financier aux municipalités relativement à l'entretien, à la réfection et à l'amélioration du réseau routier local;
- Le soutien à l'électrification des transports, en assurant la coordination du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, qui vise à positionner le Québec parmi les chefs de file mondiaux en transports propulsés par l'électricité, grâce à des mesures concrètes et pragmatiques stimulant une culture de l'innovation et de concertation de tous les intervenants;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services et des équipements de transport collectif, alternatif et actif, du transport adapté aux personnes à mobilité réduite, du transport maritime et aérien desservant les régions éloignées et isolées ainsi qu'afin de favoriser la pérennité des sentiers de véhicules hors route;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport des marchandises et des personnes, en favorisant la complémentarité et l'utilisation optimale des modes de transport routier, ferroviaire, aérien et maritime.

Tout en assurant la mobilité quotidienne des personnes et des marchandises sur tout le territoire québécois, ces activités sont un maillon clé du développement régional, du commerce extérieur et de plusieurs secteurs de l'économie québécoise, notamment le développement touristique et récréatif, de même que la vente et la fabrication d'équipement et de matériel de transport ainsi que l'entretien et la construction d'infrastructures.

En 2010, le gouvernement a adopté les nouvelles dispositions visant l'élargissement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier pour y inclure notamment le transport en commun dans une perspective de développement durable. Ce fonds, dorénavant appelé le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), est alimenté par des sources de revenus dédiées, soit principalement la taxe sur les carburants et les droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations. De plus, le Fonds de la sécurité routière a été constitué en 2008 avec l'introduction du projet pilote d'utilisation de cinémomètres photographiques et de systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges. Il est affecté exclusivement au financement de mesures ou de programmes de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Service aérien gouvernemental est sous la responsabilité du Ministère. Le Fonds aérien permet d'assurer un lien étroit entre les revenus perçus des activités dans le domaine aérien et les dépenses qui y sont liées.

Le portefeuille ministériel, sous l'autorité du ministre, est aussi composé des organismes suivants : la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, ainsi que l'Agence métropolitaine de transport (AMT), la Société des Traversiers du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec (partie non fiduciaire), des organismes autres que budgétaires.

Par ailleurs, le Fonds vert alimente plusieurs programmes et actions structurantes du Ministère qui soutiennent l'électrification des transports et la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2016-2017 s'inscrivent à l'intérieur de trois orientations stratégiques :

- Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés;
- Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires;
- Accroître la rigueur, l'intégrité et la transparence afin d'offrir aux citoyens des services de qualité au meilleur coût.

ORIENTATION 1

Soutenir des systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés

Pour le Québec, l'électrification des transports et un développement orienté sur une utilisation accrue du transport collectif, alternatif et actif, tout en assurant la pérennité des infrastructures de transport ainsi qu'une amélioration de l'efficacité et de la complémentarité des modes de transport, tant pour les personnes que les marchandises, représentent des possibilités de progrès économique, social et environnemental importants.

De façon générale, les investissements majeurs qui sont prévus viseront prioritairement à maintenir l'état des infrastructures et à favoriser le développement économique du Québec, par la modernisation des systèmes de transport. Ils contribueront ainsi à assurer la mobilité durable, dans l'ensemble des régions du Québec, en permettant aux individus, aux entreprises et aux communautés de satisfaire leurs principaux besoins d'accès, d'échange et de développement d'une manière sécuritaire, saine et socialement responsable, tout en veillant à préserver l'environnement pour les générations futures.

Tels que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures et le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, des investissements considérables serviront au maintien, à l'amélioration et au développement des services de transport collectif, alternatif et actif, afin d'en augmenter l'utilisation. En favorisant le développement d'une offre diversifiée et attrayante de moyens de transport, ces investissements contribueront notamment à atténuer la congestion routière, à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de vie et la santé publique, en plus de renforcer la participation sociale des personnes qui ne peuvent se déplacer en voiture.

Transports collectif et alternatif

- Des dépenses de 564,3 M\$ seront affectées à l'aide au transport collectif. Ce montant représente la portion à la charge du Ministère;
 - La plus grande partie de cette somme, soit 536,6 M\$, sera consacrée au maintien des infrastructures de transport collectif. Ces investissements seront effectués dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (509,0 M\$) et du programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) (27,6 M\$);
 - De plus, des dépenses de 27,7 M\$ seront affectées à l'aide au fonctionnement dans le transport collectif des personnes.
- Viendra aussi s'ajouter une somme de 279,3 M\$ provenant de la SOFIL qui sera engagée pour les immobilisations dans le transport en commun dans le cadre de l'entente concernant le transfert de la taxe fédérale sur l'essence;
 - De cette somme, 114,4 M\$ proviennent de la contribution du Québec à la SOFIL et 164,9 M\$ du gouvernement fédéral.
- Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, une somme de 148,3 M\$ en provenance du Fonds vert virée au FORT sera disponible pour soutenir le développement et la promotion du transport collectif et alternatif à l'automobile, en milieu urbain et en région, incluant le développement des transports actifs dans les périmètres urbains. À ces sommes s'ajoute un montant de 2,6 M\$ à même les fonds du Ministère, notamment pour la gestion, l'encadrement et le développement de la Route verte;
- De plus, les sociétés de transport en commun ainsi que l'AMT continueront de bénéficier de revenus annuels provenant de sources dédiées, soit 84,7 M\$ à même les droits d'immatriculation de 30 dollars perçus des automobilistes résidant sur leur territoire. Une surtaxe de 1,5 ¢ le litre d'essence dans la région de Montréal pour le financement du transport en commun est versée à l'AMT. Depuis le 1^{er} mai 2010, s'ajoute 1,5 ¢ le litre d'essence redistribuée aux municipalités par l'AMT selon les critères de la Communauté métropolitaine de Montréal. De plus, une somme de 1,3 M\$, provenant d'une taxe de 1,0 ¢ le litre d'essence dans la région Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, est versée pour l'aide au transport collectif de cette région;
- De même, afin de permettre à l'AMT d'élaborer un plan de redressement de sa situation budgétaire pour les années ultérieures, une aide ponctuelle de 49,3 M\$ sera accordée à l'AMT afin d'assurer son équilibre budgétaire pour l'exercice 2016-2017;
- S'ajoute également une somme de 90,0 M\$ pour l'aide au transport adapté.

Actions envisagées

- Aide financière aux immobilisations afin de renouveler les équipements de transport collectif et d'en abaisser l'âge moyen;
- Aide complémentaire aux immobilisations provenant de la SOFIL;
- Aide pour soutenir l'accroissement de l'offre de service en transport en commun;
- Aide afin de favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région;
- Aide pour la promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile et les centres de gestion des déplacements;
- Aide afin de soutenir le développement et l'amélioration des réseaux piétonniers et cyclables en milieu urbain et pour améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes;
- Aide à l'adaptation des véhicules de personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
- Aide au transport adapté.

Conservation des chaussées et des structures

Tels que mis de l'avant par le Plan québécois des infrastructures, des investissements majeurs seront consacrés à la modernisation, à la réfection et à la préservation des infrastructures routières, afin d'en assurer la pérennité. L'objectif vise à poursuivre le maintien de l'état global des chaussées et des structures sous la responsabilité du Ministère. En effet, les efforts consentis ces dernières années ont permis d'améliorer et de maintenir l'état des chaussées et des structures de l'ensemble du réseau sous la responsabilité du Ministère, en particulier sur le réseau routier stratégique en soutien au commerce extérieur.

- Des investissements, auxquels s'ajouteront des contributions attendues des partenaires, seront consacrés à la conservation des chaussées.

L'état des structures du réseau supérieur requiert une attention particulière. Ainsi, des sommes seront dédiées à leur conservation, auxquelles s'ajouteront des contributions attendues des partenaires;

- Des sommes seront investies dans la réfection des ponts du réseau routier municipal, pris en charge par le Ministère en janvier 2008, auxquelles s'ajouteront des contributions attendues des partenaires;
- Par ailleurs, une aide technique et financière au milieu local totalisant 171,7 M\$ est prévue pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier ainsi que pour la réfection des ouvrages d'art municipaux, notamment par la mise en œuvre de programmes d'aide à la voirie locale, qui sont financés par le FORT.

Actions envisagées

- Interventions sur les chaussées, dont la réfection des systèmes de drainage;
- Interventions sur les structures du réseau routier supérieur;
- Interventions sur les ponts situés sur le réseau routier municipal sous la gestion du Ministère.

Transport maritime, aérien et ferroviaire

Une somme de 37,4 M\$ est disponible pour la réalisation de projets intermodaux, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies de remplacement dans le transport routier, maritime, aérien et ferroviaire, notamment afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces programmes sont financés par le Fonds vert.

Par ailleurs, 4,6 M\$ sont disponibles pour assurer le maintien de l'intégrité, l'entretien, la réfection et l'exploitation des chemins de fer qui sont la propriété du Ministère. De plus, une somme sera rendue disponible dans le cadre de la contribution du Ministère pour la réalisation des phases I et II des projets de modernisation de l'aérogare de l'aéroport international Jean-Lesage de Québec.

Actions envisagées

- Aide à l'implantation de projets intermodaux et promotion des services maritimes et ferroviaires;
- Aide aux organismes et entreprises qui exploitent des services de transport routier, maritime, aérien et ferroviaire, notamment pour l'utilisation de matériel, de technologies et d'équipements de transport plus performants et le recours à des énergies émettant moins de gaz à effet de serre;
- Aide au maintien de l'intégrité et de la sécurité de chemins de fer et d'infrastructures maritimes et aériennes;
- Études prévues en partenariat avec le gouvernement fédéral, en vue de consolider le rôle de Montréal comme porte d'entrée internationale (aéroportuaire);
- Aide envisagée aux infrastructures portuaires dans le cadre de la Stratégie maritime;
- Aide envisagée pour le maintien de services ferroviaires en Gaspésie.

Accessibilité et vitalité des régions

Afin de contribuer à l'accessibilité et à la vitalité des régions, le Ministère réalisera des investissements substantiels visant notamment à préserver le bon état et la fluidité des corridors de transport donnant accès aux régions et aux municipalités, à assurer la pérennité des dessertes aériennes et maritimes existantes ainsi qu'à soutenir l'entretien et le développement de pistes récréotouristiques.

- Des investissements seront consacrés au développement du réseau routier et autoroutier afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des déplacements sur les grands corridors internationaux et interrégionaux, dans toutes les régions du Québec. S'ajouteront des contributions attendues des partenaires publics;
- Des investissements de 31,1 M\$ viseront le maintien des services de transports aérien et maritime des régions éloignées ou isolées, auxquels s'ajoute la subvention prévue de 103,2 M\$ à la Société des Traversiers du Québec;
- Des dépenses de 21,0 M\$ viseront l'entretien, l'aménagement et le parachèvement de pistes récréotouristiques, comme la Route verte et les sentiers durables de véhicules hors route.

Actions envisagées

- Poursuite de tous les projets routiers majeurs en cours de réalisation au Québec, en plus de la planification et de l'étude des projets routiers majeurs apparaissant au Plan québécois des infrastructures;
- Divers travaux visant le maintien de la fonctionnalité du réseau routier;

- Soutien financier aux services de traversiers, aux dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées ou isolées;
- Amélioration des installations aéroportuaires sur le territoire du Plan Nord;
- Soutien financier pour l'entretien et l'aménagement de sentiers pour les véhicules hors route ainsi que pour accompagner les clubs et les fédérations de clubs de quads et de motoneigistes du Québec;
- Soutien financier au parachèvement de la Route verte et au développement de ses interconnexions régionales et locales.

Électrification des transports

Afin de poursuivre ses efforts en vue de soutenir l'électrification des transports au Québec, le Ministère dispose de sommes en provenance du Fonds vert pour la période 2015-2020. En 2016-2017, 17,5 M\$ sont prévus pour soutenir les mesures suivantes:

- 3,4 M\$ pour le projet pilote d'autobus entièrement électriques équipés d'une technologie de recharge rapide par conduction. Les autres mesures seront dévoilées ultérieurement;
- 6,0 M\$ pour les projets de démonstration en transport collectif électrique;
- 1,0 M\$ pour le déploiement d'une stratégie de communication gouvernementale et la mise en œuvre du Plan d'action en électrification de transports 2015-2020;
- 1,1 M\$ pour la promotion de l'électrification des transports;
- 1,0 M\$ pour l'implantation de bornes de recharges rapides le long des principaux axes routiers;
- 2,0 M\$ pour la réalisation de projets de démonstration de taxis électriques;
- 3,0 M\$ pour des projets de démonstration en transport des marchandises.

Changements climatiques

- Les sommes mentionnées ci-dessous, en excluant celles qui seront consacrées à l'électrification des transports, totalisent 286,4 M\$. Ces sommes seront rendues disponibles pour la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre en transport, soit :
 - 140,0 M\$ pour soutenir le développement du transport collectif et alternatif;
 - 103,7 M\$ pour soutenir des projets d'acquisition et d'amélioration d'équipements, de matériel roulant et d'infrastructures reliés au transport en commun;
 - 8,3 M\$ pour soutenir le développement des transports actifs dans les périmètres urbains;
 - 34,4 M\$ pour soutenir la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le transport routier, maritime, aérien et ferroviaire, notamment dans le transport des marchandises.

- S'y ajouteront 2,6 M\$ pour réaliser des activités de recherche et des évaluations liées aux conséquences des changements climatiques et à l'adaptation de la gestion et des pratiques d'entretien des infrastructures de transport dans le Nord-du-Québec et dans le sud du Québec.

ORIENTATION 2

Assurer aux usagers des systèmes de transport sécuritaires

D'importants progrès du bilan routier ont été observés au Québec dans les dernières décennies. En collaboration avec ses partenaires, le Ministère poursuivra ses interventions et ses investissements, afin de permettre au Québec de se tailler une place parmi les leaders mondiaux en sécurité routière. Le Ministère interviendra également de diverses façons pour veiller à la sécurité des cyclistes et des adeptes de véhicules hors route ou encore pour assurer la sécurité des transports maritime, aérien et ferroviaire, ainsi que la gestion de situations d'urgence ayant des répercussions sur les réseaux de transport.

Sécurité routière

- Des investissements auxquels s'ajouteront des contributions attendues des partenaires sont prévus pour l'amélioration des chaussées et des structures du réseau routier supérieur, notamment sur le plan de la sécurité;
- Des dépenses de 784,2 M\$ sont aussi prévues pour l'exploitation des infrastructures, dont 431,9 M\$ seront imputées au FORT. Il poursuit ainsi l'objectif d'assurer un entretien de qualité des routes sous sa responsabilité par des interventions qui ont une incidence sur la pérennité et la sécurité du réseau. La prise en compte des besoins des cyclistes dans les projets routiers du Ministère contribuera par ailleurs à améliorer leur sécurité.

Actions envisagées

- Mise en œuvre, de concert avec les partenaires, de diverses mesures visant la sécurité routière, incluant la mise à jour et l'application du Code de la sécurité routière ainsi que la révision des normes de signalisation routière qui sont applicables à l'ensemble du réseau routier québécois;
- Interventions diverses sur le réseau routier supérieur, notamment sur :
 - la conservation des chaussées et des structures;
 - la correction de sites à potentiel d'amélioration et la réalisation d'audits de sécurité routière, pouvant mener à la révision de la configuration des routes, à la construction de voies de dépassement, à la correction de courbes ou de dévers, au réaménagement d'intersections et à d'autres aménagements spécifiques;
 - la correction de problèmes d'orniérage, la mise en forme et l'asphaltage des accotements, l'application de bandes rugueuses, le marquage, la signalisation et l'éclairage des routes, l'installation et le remplacement des glissières de sécurité, l'entretien hivernal, la surveillance du réseau et la gestion des corridors routiers, les mesures de réduction des collisions avec la grande faune, l'entretien et l'amélioration des passages à niveau, les mesures de sécurité aux abords des zones de travaux, l'utilisation permanente des appareils de contrôle automatisés, la mise en place de divers projets pilotes, etc.
- Aménagement d'aires de services modernisées aux abords des autoroutes et reconnaissance de villages-relais aux abords de routes nationales stratégiques et touristiques reconnues.

Sécurité civile et des transports maritime, aérien et ferroviaire

- En plus de voir à l'application de la réglementation fédérale relative à la sécurité pour les aéroports sous sa propriété, le Ministère s'assure du respect de la réglementation provinciale à l'égard des chemins de fer d'intérêt local sous sa compétence. Le Ministère voit aussi à l'entretien des aéroports, des quais et des autres infrastructures sous sa gestion, afin de maintenir l'accessibilité et la sécurité des services existants;
- Par ailleurs, le Ministère intervient conformément au Plan national de sécurité civile du gouvernement du Québec, afin de réduire la vulnérabilité de la communauté et de restaurer ses conditions de vie normale, lors d'événements majeurs qui pourraient éventuellement toucher les infrastructures de transport.

Actions envisagées

- Programme de rattrapage pour combler le déficit d'entretien des infrastructures aéroportuaires sous la responsabilité du Ministère pour donner suite à l'implantation du système de gestion de la sécurité;
- Aide pour assurer la sécurité aux passages à niveau.

ORIENTATION 3

Accroître la rigueur, l'intégrité et la transparence afin d'offrir aux citoyens des services de qualité au meilleur coût

Dans la poursuite des mesures prises au cours des dernières années, un ensemble d'actions sera mis de l'avant afin d'assurer la rigueur, l'intégrité et la transparence nécessaires à une saine gestion des fonds publics. Toutes ces mesures seront réalisées à même le budget de dépenses du Ministère.

Capacité organisationnelle

- L'affectation de nouvelles ressources internes, notamment des ingénieurs et des techniciens en travaux publics, les activités de formation des ressources existantes et le développement de pôles d'expertise permettront au Ministère de consolider, de renforcer et de développer sa capacité organisationnelle;
- Par ailleurs, une somme de 3,4 M\$ sera consacrée aux activités de recherche afin de maintenir l'expertise du personnel et de promouvoir les connaissances techniques et scientifiques en transport en lien avec la mission du Ministère :
 - Ce montant s'ajoutera à la somme de 2,6 M\$, provenant du Fonds vert, qui a été mentionnée précédemment pour réaliser des activités de recherche et des évaluations liées aux conséquences des changements climatiques et à l'adaptation des infrastructures de transport à ces derniers.

Contrôle des coûts et de la qualité des travaux

- Le renforcement de la capacité organisationnelle du Ministère devrait se traduire par une intensification de la réalisation des activités internes de préparation et de surveillance des projets routiers ainsi que d'inspection des structures. Il soutiendra aussi la mise en œuvre de la démarche ministérielle de gestion de projets routiers basée sur une approche reconnue à l'échelle internationale.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 654,5 M\$, ce qui représente une augmentation de 1,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cet écart s'explique principalement par des variations dans les dépenses administratives et de transfert.

PROGRAMME 1

Infrastructures et systèmes de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport et assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

• Entretien des infrastructures de transport	365,6 M\$
• Aide au transport adapté aux personnes handicapées	90,0 M\$
• Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	105,7 M\$
• Aide au transport terrestre	3,1 M\$
• Aide aux chemins d'accès isolés	1,1 M\$
• Aide à l'adaptation des taxis, des autocars et des véhicules pour personnes handicapées	11,0 M\$
• Aide au transport aérien	3,2 M\$
• Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	11,2 M\$

Le budget de dépenses 2016-2017 est de 590,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 2,2 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette augmentation s'explique par une hausse des dépenses de transfert compensée par une diminution des dépenses administratives.

PROGRAMME 2

Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement. Ce programme se compose des activités suivantes :

- Direction, planification et coordination des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles 43,2 M\$
- Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement 6,6 M\$
- Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport 13,8 M\$

Le budget de dépenses 2016-2017 est de 63,6 M\$, ce qui représente une réduction de 1,1 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette situation est le résultat d'une réduction des dépenses administratives.

Le budget de dépenses par programmes

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2)=(1)-(4)	(3)	(4)
1. Infrastructures et systèmes de transport	590 904,6	2 176,9	590 923,3	588 727,7
2. Administration et services corporatifs	63 574,4	(1 148,2)	64 194,0	64 722,6
Total	654 479,0	1 028,7	655 117,3	653 450,3

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements permet au Ministère d'assumer ses besoins relativement aux infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien de même que ses besoins en ressources informationnelles. La variation du budget d'investissements de 3,5 M\$ est principalement attribuable à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
		Variation	
Immobilisations tangibles	41 736,0	(2 677,9)	44 413,9
Immobilisations en ressources informationnelles	8 802,1	(684,0)	9 486,1
Prêts, placements, avances et autres	100,0	(100,0)	200,0
Total	50 638,1	(3 461,9)	54 100,0

ANNEXE 1

L'ORGANISME BUDGÉTAIRE

L'organisme budgétaire
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Commission des transports du Québec	11 226,5	11 583,9

ANNEXE 2

LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

Les dépenses des organismes autres que budgétaires

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Agence métropolitaine de transport	547 257,4	—	572 937,2	—
Société de l'assurance automobile du Québec	251 707,0	9 500,0	237 303,0	9 500,0
Société des Traversiers du Québec	134 790,7	100 340,0	123 438,2	97 745,1

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds aérien*				
Dépenses	71 970,0	—	16 250,0	—
Investissements	10 000,0		2 120,0	
Fonds de gestion de l'équipement roulant				
Dépenses	115 901,2	—	112 266,2	—
Investissements	44 948,9		38 514,0	
Fonds de la sécurité routière				
Dépenses	36 400,0	—	15 511,1	—
Investissements	2 957,6		9 578,9	
Fonds des réseaux de transport terrestre				
Dépenses	3 360 367,2	—	3 450 296,3	—
Investissements	1 990 801,0		2 094 985,2	

Note : Les investissements du Fonds des réseaux de transport terrestre comprennent également les contributions des partenaires et excluent les dépenses non capitalisables.

* Ce fonds a débuté ses activités le 1^{er} janvier 2016.

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale participe à la prospérité et à la richesse collective et au développement social du Québec :

- En favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre sur le marché du travail;
- En favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations de travail harmonieuses;
- En privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- En soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice afin de leur procurer un accès simplifié à des services publics.

Les services du Ministère se déploient suivant trois modes de prestation, à savoir les services en ligne, les services téléphoniques et ceux offerts dans les comptoirs et bureaux de services répartis sur tout le territoire du Québec. Le Ministère doit veiller à ce que soit développée, de façon à en assurer l'efficacité, une prestation intégrée des services publics, c'est-à-dire une prestation axée sur les besoins des citoyens et des entreprises et basée sur l'intégration des services de même nature ou complémentaires afin d'en faciliter l'accès :

- Le Ministère assure les services à la population et aux entreprises en matière d'emploi et de solidarité sociale par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec, une unité ayant conclu avec le ministre une convention de performance et d'imputabilité;
- Le Centre de recouvrement, une unité ayant également conclu avec le ministre une convention de performance et d'imputabilité, est chargé de recouvrer les sommes versées en trop dans le cadre des programmes administrés par le Ministère;
- Le Ministère coordonne les stratégies gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'action communautaire et bénévole ainsi que la campagne Entraide dans les secteurs public et parapublic;
- Le Ministère offre des services de remplacement du revenu aux nouveaux parents en administrant le Régime québécois d'assurance parentale et il assure les services liés au Directeur de l'état civil en permettant aux citoyens d'obtenir les documents officiels relatifs aux événements de l'état civil;
- Le Secrétariat du travail offre aux parties patronale et syndicale un service de qualité en matière de relations de travail, ce qui contribue au maintien de relations de travail harmonieuses et favorise l'atteinte de conditions de travail équitables;

- Le Ministère interagit avec différents partenaires, dont la Commission des partenaires du marché du travail, et avec plusieurs organismes communautaires, dans les secteurs de l'emploi, du développement social et de l'action communautaire autonome, de la lutte contre la pauvreté ainsi que de la défense collective des droits. Il s'associe également à de nombreux ministères et organismes gouvernementaux pour simplifier l'accès aux services aux citoyens et aux entreprises, notamment par l'entremise de Portail Québec (www.gouv.qc.ca).

LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires présentés ci-dessous découlent des orientations du Plan stratégique 2015-2018 du Ministère et de ses interactions avec ses différents partenaires. Ils permettent le maintien des activités régulières essentielles à la prestation des services aux citoyens et aux entreprises en s'inscrivant à l'intérieur des orientations stratégiques ministérielles.

ORIENTATION 1

Répondre aux besoins du marché du travail

Dans un contexte de vieillissement de la population active, le Québec doit relever le défi de l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre disponible et les besoins des entreprises. Ainsi, avec l'appui des partenaires du marché du travail, le Ministère accentuera ses efforts pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre, intégrer dans le monde du travail tous les bassins de main-d'œuvre et fournir de l'information sur le marché du travail.

Actions envisagées

- Revoir la gouvernance de la Commission des partenaires du marché du travail afin de favoriser une meilleure adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail (projet de loi n° 70);
- Contribuer à l'instauration d'une culture de formation continue et favoriser l'engagement des entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre par une augmentation des entreprises qui investissent en formation;
- Contribuer à améliorer et utiliser les connaissances sur le développement des compétences de la main-d'œuvre et sur les meilleures pratiques en matière de formation en emploi;
- Accroître la présence en emploi des personnes rencontrant des obstacles à l'intégration au marché du travail en intervenant auprès des personnes sans emploi, notamment auprès de la clientèle des programmes d'assistance sociale et des personnes immigrantes (cible de 282 500 nouveaux participants, dont 102 500 bénéficiaires des programmes d'assistance sociale et 50 000 personnes immigrantes);
- Contribuer à la mise en place de dispositifs qui favoriseront l'organisation de stages en milieu de travail, notamment dans le cadre de projets pilotes;
- Mesurer les progrès accomplis en matière de formation par la réalisation d'une enquête de l'Institut de la statistique du Québec sur les pratiques de formation au Québec. L'enquête contiendra, notamment, des informations sur l'offre de stages des entreprises;

- Contribuer à prolonger la vie active des travailleurs expérimentés qui le désirent et à favoriser la réintégration en emploi des chômeurs de 55 ans et plus;
- Assurer une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail.

ORIENTATION 2

Développer les compétences des entreprises en matière de gestion de ressources humaines

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, les entreprises devront accroître les efforts en matière de gestion des ressources humaines, ce qui inclut la formation de la main-d'œuvre, mais aussi le recours aux bonnes pratiques de recrutement et de rétention. La contribution du Ministère à cet égard consiste à fournir de l'aide-conseil et du soutien financier aux entreprises en matière de gestion des ressources humaines.

Actions envisagées

- Sensibiliser et inciter les entreprises à l'importance d'adapter leur gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, notamment par la préparation de la relève, le transfert d'expertise et l'accueil d'une main-d'œuvre diversifiée, en soutenant les entreprises par l'intermédiaire des services publics d'emploi (cible de 10 500 entreprises nouvellement aidées);
- Augmenter la proportion des petites entreprises auprès desquelles le Ministère intervient.

ORIENTATION 3

Contribuer efficacement au maintien de relations de travail harmonieuses

Le Ministère se soucie d'offrir aux parties patronale et syndicale un service de qualité en matière de relations du travail. Des médiateurs-conciliateurs impartiaux ont la capacité d'orienter les parties vers une entente en les invitant à des discussions constructives.

Actions envisagées

- Faciliter la conclusion des conventions collectives sans arrêt de travail;
- S'assurer du traitement et de l'octroi ou du renouvellement des permis de référence de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

ORIENTATION 4

Favoriser l'atteinte de conditions de travail équitables au Québec

Le Ministère contribue à la détermination de conditions de travail équitables au Québec. Il se préoccupe notamment du sort des clientèles plus vulnérables sur le marché du travail et, par ses avis et mémoires, contribue à la prise de décision gouvernementale.

Actions envisagées

- Contribuer à une évolution équitable du salaire minimum;
- Connaître les tendances émergentes, les besoins des partenaires et de la clientèle du domaine du travail et poser les actions appropriées, au besoin.

ORIENTATION 5

Favoriser l'inclusion socioéconomique des personnes démunies

Occuper un emploi demeure le meilleur moyen de favoriser l'autonomie économique et sociale des individus et de réduire la pauvreté. Favoriser l'inclusion socioéconomique de tous les citoyens, tout en répondant adéquatement aux besoins du marché du travail, représente une solution permettant de concilier progrès économique et progrès social.

Actions envisagées

- Diminuer la présence aux programmes d'assistance sociale, particulièrement celle des jeunes par :
 - La révision des façons de faire en matière de soutien du revenu et d'incitation au travail;
 - Le développement d'une nouvelle approche d'intervention renforcée;
 - La poursuite de la Stratégie d'intervention renforcée;
 - Un accueil personnalisé et un accompagnement soutenu à tous les jeunes âgés de moins de 25 ans, demandeurs d'une aide financière de dernier recours, en mesure d'entreprendre une démarche vers l'emploi;
 - La poursuite du Programme d'aide et d'accompagnement social qui vise à développer l'autonomie socioprofessionnelle des prestataires d'aide financière de dernier recours éloignés du marché du travail.
- Assurer une action gouvernementale concertée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :
 - Par la prise en compte des résultats de la consultation publique et la réalisation de travaux interministériels d'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ORIENTATION 6

Soutenir les initiatives favorisant la solidarité

L'action communautaire est une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Plus de 5 000 organismes communautaires sont financés par le gouvernement. Le bénévolat touche 2,4 millions de Québécoises et de Québécois de 15 ans et plus (32,1 %), ce qui correspond à 267,6 millions d'heures. Le Ministère est responsable de la mise en œuvre de la politique gouvernementale.

Action envisagée

- Poursuivre la consolidation de l'apport de l'action communautaire et de l'action bénévole au sein de la société québécoise.

ORIENTATION 7

Simplifier l'accès aux services

La simplification des démarches des citoyens et des entreprises auprès de l'Administration est au cœur des demandes de la population et des entreprises. Le Ministère, dans le cadre du déploiement de la prestation de services de Services Québec, est appelé à jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la simplification de l'accès et des démarches, des citoyens et des entreprises, aux services publics.

Actions envisagées

- Réaliser différents travaux interministériels en vue de présenter un plan de déploiement de Services Québec;
- Réaliser un dossier d'affaires en regard du service québécois de l'identité et de l'adresse en collaboration avec les partenaires concernés;
- Poursuivre les travaux de déploiement de la deuxième phase de la Zone entreprise.

ORIENTATION 8

Mettre en œuvre des pratiques organisationnelles et de gestion innovantes

Actions envisagées

- Consolider une culture d'organisation forte grâce à la mise en œuvre du Plan d'action ministériel visant la consolidation de la culture organisationnelle 2015-2018;
- Faire évoluer les pratiques de gestion de l'organisation vers une performance accrue par la réalisation du Plan d'action ministériel en amélioration continue 2015-2017.

ORIENTATION 9

Tirer profit des ressources informationnelles

Afin de répondre adéquatement aux besoins évolutifs de ses clientèles et de maintenir le niveau de ses services, compte tenu de l'importance de sa mission, le Ministère doit moderniser les assises technologiques sur lesquelles reposent ses services. Une stratégie globale visant à contrer la désuétude technologique et à assurer la pérennité des ressources informationnelles a été adoptée.

La mise à niveau des environnements et des actifs informationnels contribuera à maintenir une prestation de services de qualité et constituera un levier pour la faire évoluer.

Action envisagée

- Poursuivre le déploiement de la stratégie pour contrer la désuétude technologique et assurer l'évolution des services 2014-2018.

LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES

Le budget de dépenses 2016-2017 s'établit à 4 214,2 M\$, soit une baisse de 97,0 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique notamment par l'intégration de la Commission de l'équité salariale à la nouvelle Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), résultant en une diminution du budget de dépenses 2016-2017 de 7,5 M\$, et par une somme de 75,0 M\$ transférée au cours de l'exercice financier 2015-2016 en provenance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2016-2017.

PROGRAMME 1

Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Il favorise également la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme totalise 802,1 M\$, soit une diminution de 35,5 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique principalement par l'ajout, au cours de l'exercice 2015-2016, d'un budget additionnel de 23,0 M\$ en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et d'un budget additionnel en provenance de la Provision pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi. Ces sommes s'ajouteront à nouveau au cours de l'exercice 2016-2017.

PROGRAMME 2

Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec.

Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre les ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi.

Ce programme permet aussi d'allouer, à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. Enfin, il vise aussi à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière de dernier recours en mesures d'aide à l'emploi.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme est de 2 934,0 M\$. Il s'agit d'une diminution de 38,9 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique notamment par l'ajout d'un montant de 52,0 M\$, en 2015-2016, en provenance de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. Cette somme s'ajoutera à nouveau au cours de l'exercice 2016-2017. Cette variation tient également compte de l'indexation des prestations.

PROGRAMME 3 Administration

Ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes. Il vise également l'administration des mesures d'aide à l'emploi, des mesures d'aide financière et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il permet aussi le développement des politiques d'emploi, de solidarité sociale et d'assurance parentale. Également, ce programme vise au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Ce programme contribue aussi au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le budget de dépenses 2016-2017 de ce programme est de 460,9 M\$. La baisse de 7,4 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016 s'explique principalement par une somme transférée au cours de l'exercice financier 2015-2016 en provenance de la Provision pour la mise en œuvre de l'entente sur le marché du travail. La variation est attribuable aussi à la mise en place de diverses mesures d'optimisation en administration compensés en partie par les ajustements salariaux prévus au 1^{er} avril 2016.

PROGRAMME 4 Travail

Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail et de relations du travail.

Le budget de dépenses 2016-2017, soit 17,2 M\$, est inférieur de 15,3 M\$ par rapport à la dépense probable 2015-2016. Cette variation s'explique principalement par une somme de 6,2 M\$ transférée au cours de l'exercice financier 2015-2016 de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus et versée au titre des activités de la Commission de la construction du Québec, de la Régie du bâtiment du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vue d'enrayer le travail au noir et l'évasion fiscale dans l'industrie de la construction. Elle s'explique aussi par l'intégration de la Commission de l'équité salariale à la nouvelle CNESST (7,5 M\$) et par la mise en place de diverses mesures de réduction de dépenses.

Le budget de dépenses par programmes (en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Budget de dépenses (1)	Variation (2)=(1)-(4)	Budget de dépenses (3)	Dépense probable (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	802 143,9	(35 459,1)	798 892,3	837 603,0
2. Mesures d'aide financière	2 934 008,7	(38 886,5)	2 945 959,2	2 972 895,2
3. Administration	460 865,8	(7 361,6)	457 274,6	468 227,4
4. Travail	17 213,2	(15 268,4)	26 651,2	32 481,6
Total	4 214 231,6	(96 975,6)	4 228 777,3	4 311 207,2

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Le budget d'investissements 2016-2017 du Ministère est de 2,9 M\$. La diminution de 0,9 M\$ est attribuable à l'intégration de la Commission de l'équité salariale à la nouvelle CNESST et à la révision du niveau des crédits d'immobilisations dans le cadre de l'élaboration de la planification triennale des projets et activités en ressources informationnelles et du Plan québécois des infrastructures.

Le budget d'investissements

(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016
	Variation		
Immobilisations tangibles	1 223,5	13,9	1 209,6
Immobilisations en ressources informationnelles	—	(890,0)	890,0
Prêts, placements, avances et autres	1 681,0	30,0	1 651,0
Total	2 904,5	(846,1)	3 750,6

ANNEXE 1

LES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

Les organismes budgétaires
(en milliers de dollars)

	Budget de dépenses 2016-2017	Dépense probable 2015-2016
Commission des partenaires du marché du travail	1 830,3	1 769,1
Commission de l'équité salariale	—	7 532,9

ANNEXE 2**LES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES****Les dépenses des organismes autres que budgétaires**
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de dépenses	Partie financée par le portefeuille ministériel	Dépense probable	Partie financée par le portefeuille ministériel
Commission des normes du travail	—	—	46 201,4	—
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	30 482,9	30 439,8	27 509,2	27 504,3
Régie du bâtiment du Québec	63 803,2	—	60 999,9	—

ANNEXE 2 (suite)

LES FONDS SPÉCIAUX

Les dépenses des fonds spéciaux
 (en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome				
Dépenses	23 479,8	19 718,0	23 287,6	19 817,1
Investissements	—	—	—	—
Fonds de développement du marché du travail				
Dépenses	1 032 539,5	940 506,0	1 000 439,6	935 971,9
Investissements	—	—	—	—
Fonds de la Commission des lésions professionnelles				
Dépenses	—	—	47 407,2	—
Investissements	—	—	1 643,5	—
Fonds de la Commission des relations du travail				
Dépenses	—	—	13 922,1	6 254,0
Investissements	—	—	800,0	—
Fonds des biens et des services				
Dépenses	89 537,3	39 407,3	88 433,7	40 402,9
Investissements	2 570,0	—	—	—
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale				
Dépenses	21 126,1	17 626,1	21 274,6	17 626,1
Investissements	21 450,0	—	21 610,4	—

ANNEXE 2 (suite)**LES FONDS SPÉCIAUX****Les dépenses des fonds spéciaux**
(en milliers de dollars)

	2016-2017		2015-2016	
	Prévision de résultats	Partie financée par le portefeuille ministériel	Résultats probables	Partie financée par le portefeuille ministériel
Fonds du Tribunal administratif du travail				
Dépenses	84 829,8	7 019,3	20 010,1	2 323,9
Investissements	2 945,0		200,1	
<hr/>				
Fonds québécois d'initiatives sociales				
Dépenses	10 804,2	10 639,2	22 476,7	21 474,2
Investissements	—		—	
